

CHASÈ GEN
LAPÈRÈZ
JIBYE WÈ
SOLEY

A Y I T I



H A I T I

EFFROI DES
OPPRESSEURS
ESPOIR DES
OPPRIMÉS

ENCORE ET TOUJOURS HAÏTI MYSTÉRIEUSE EN SA BRÛLURE LUMINEUSE

*HAÏTI défi entre les roues de la terreur esclavagiste
HAÏTI pari crevant l'œil du hasard maléfique
HAÏTI babel aux battements de la violence prédatrice
HAÏTI paradoxe brûlant entre lumière et ténèbres
HAÏTI énigmatique ébranlant la raison coloniale et brisant
l'étau de la servitude séculaire
HAÏTI douleur explosive et sublime jusqu'aux éclats des
corps magnétiques en feux de liberté généreuse
HAÏTI naissance chaotique à croissance étoilée de rayures
haïllonneuses
HAÏTI solitude/solidaire de toutes les souffrances vocales et
charnelles en chemin déchiré/mutilé aux crispations du rêve
HAÏTI effroi des oppresseurs et panique des bizangots
massacreurs et dévastateurs d'îles exploitées jusqu'aux cris
cacophoniques des entrailles ensanglantées.*

CHANT

*Simbi dlo yaye ! (BIS)
Dambala wèdo yaye !*

*Men Simbi
Yo panko konnen mwen
Simbi
Yo panko konnen mwen laa.
Simbi dlo yaye!
Sa m fè yo ?
M ap mande
Sa m fè yo ?
Yo monte sou do mwen
Y ape pale mwen mal o !
Yo grenpe sou do mwen
Y ape mwen mal o !
Simbi dlo yaye !*

Cauchemar de sang.
Poignard de terreur.
Et la voix du prophète
reprend langue et voyance
contre le vide agressif pour
que la mémoire historique
nourrie d'incandescence
poétique redonne vie à
l'espoir des opprimés et
du souffle aux flammes
inextinguibles des amours
humaines.

Frankétienne
*poète, dramaturge
et peintre haïtien*

10 MAI 2014

LA RÉVOLUTION HAÏTIENNE : UNE AVANCÉE POSTCOLONIALE

par Laennec Hurbon

L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue dans la nuit du 22 au 23 août 1791 a représenté un événement capital dans l'histoire universelle, aboutissant en 1804 à la création de l'État indépendant d'Haïti après une victoire de l'armée des indigènes contre les armées napoléoniennes fortes d'environ 50 000 hommes expédiés sous la direction du général Leclerc. Ce fut une véritable révolution, mais elle n'a pas été perçue comme telle dans l'historiographie française et européenne. Bien plus, on l'a systématiquement banalisée. Or elle suscite un nombre considérable d'interrogations pour lesquelles jusqu'à présent nous ne disposons pas de réponses satisfaisantes.

Il s'agira d'abord savoir quelle interprétation on fit en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis de la Révolution haïtienne. De même on devra s'enquérir de la place qui lui fut réservée dans l'histoire et l'anthropologie naissantes au XIX^e siècle. Que devinrent les notions de race, de nation, de religion dans le cadre du nouvel État non européen qui s'établissait dans la Caraïbe ? Quelles furent les contraintes rencontrées par ce nouvel État issu d'une classe d'esclaves révoltés ? Dans la littérature européenne comme dans la philosophie, comment parvint-on à penser les rapports entre l'universalisme des Lumières et la particularité des cultures autres (non-occidentales) mais mâtinées du triple héritage européen, amérindien et africain ? Quelle vision de l'Afrique la Révolution haïtienne imposa-t-elle ? Et que représente aujourd'hui la Révolution haïtienne dans la mémoire historique universelle ? Sans avoir la prétention d'épuiser toutes ces questions posées en vrac autour de la Révolution haïtienne, nous espérons seulement susciter quelque curiosité philosophique sur la signification de la Révolution haïtienne et plus précisément sur la place qu'elle occupe dans les controverses actuelles autour de la postcolonialité. Nous nous bornerons à une réflexion sur les problèmes suivants : la spécificité de la Révolution haïtienne, la nature de l'esclavage révélée par la Révolution haïtienne, les obstacles rencontrés au niveau national et international par le nouvel État indépendant et, enfin, le caractère universel de la Révolution haïtienne et la sortie d'une vision coloniale de l'histoire.

SPÉCIFICITÉ DE LA RÉVOLUTION HAÏTIENNE

Tout d'abord, il n'est pas inutile de rappeler en quoi une véritable révolution¹ s'est produite à Saint-Domingue-Haïti et en quoi elle se différencie de la Révolution américaine et de la Révolution française. La Révolution américaine, tout partageant des sources communes avec la Révolution française, cherche surtout à limiter le pouvoir des gouvernants en mettant en avant les droits des individus, puis en créant des contre-pouvoirs selon un système qu'on appelle « check and balance ». Les droits de l'homme ne sont pas ici l'obsession tandis que la Révolution française considère de son côté la liberté et la propriété comme des prédicats de l'homme lui-même lui-même qui dispose ainsi de droits considérables inaliénables. Dans cette perspective, le droit est fondé dans l'homme et non pas dans la nature ni dans une « surnature », raison pour laquelle la Révolution française fera appel constamment à la raison et devra assurer la défense des droits de l'homme à partir du pouvoir politique. Aux sources de ces deux révolutions², on trouve le travail accompli par les Lumières et leurs principaux représentants (Voltaire, Rousseau, Diderot, Montesquieu, Diderot ou D'Alembert).

Avec le principe énoncé par Rousseau : « *tous les hommes naissent libres et égaux en droit* », c'est bien une nouvelle époque de l'histoire de l'humanité universelle qui s'ouvre : aucune forme de domination d'un homme sur un autre ne peut plus être légitimée, l'ordre social selon lequel fonctionnait la France va être bouleversé par la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen. Le changement, d'ordre conceptuel, se produit au niveau de la manière dont on se représente l'ordre social, le monde et l'homme. C'est pour cela que Hegel parlera d'un « *superbe lever de soleil* ». De là, philosophes et historiens de la Révolution française auront la tendance à faire de la Révolution française le point de départ d'un universalisme conquérant qui considérera les autres sociétés comme des sociétés devant un jour parvenir au stade auquel est parvenue la France ou l'Europe. Dans cette perspective, la Déclaration des droits de l'Homme vaut essentiellement et d'abord pour l'Occidental en général, dont la civilisation va se déployer en intégrant progressivement les autres sociétés qui connaîtraient un retard par rapport à la grande et vraie histoire : celle du monde occidental. Une telle vision sous-tend la difficile reconnaissance en Europe de la spécificité de la Révolution haïtienne. Cette vision s'enracine dans les limites de la philosophie des Lumières quant à la manière de définir l'homme. L'homme de la Déclaration des droits de l'homme est conçu comme l'homme occidental dont les paramètres se reconnaissent dans la langue, la religion, le type d'organisation familiale, la raison etc. Sur cette base, étant décidé que les esclaves sont incapables de penser par eux-mêmes leur liberté, il suffira que la révolution des esclaves - quand elle est seulement reconnue - soit interprétée comme un complément, un achèvement de la Révolution française. L'esclave noir devant son état à son niveau culturel qui impliquerait une certaine proximité avec la nature, on tient alors l'esclavage pour une discipline pédagogique susceptible d'amener peu à peu l'Africain à la condition de civilisé, c'est-à-dire d'être humain à part entière. L'abolition de l'esclavage sera pour cela graduelle. Or la Révolution haïtienne va bousculer toutes ces idées de type raciste et ouvrir pour la première fois une nouvelle époque de l'histoire pour l'ensemble des peuples non occidentaux, dont ceux placés en esclavage ou sous domination coloniale. Nous pouvons maintenant rapidement souligner les aspects-clé de la Révolution haïtienne³.

1. L'antiracisme⁴ : contre l'idéologie qui présidait à l'esclavage et faisait du « nègre » un être incapable de s'élever au sens de la liberté parce que resté à l'état infantile, primitif ou barbare, l'insurrection des esclaves à Saint-Domingue et l'Indépendance constituent une démonstration des capacités des Noirs à se battre pour la liberté, à mettre donc leur vie en jeu pour cette valeur qu'est la liberté. Dans la première Constitution du pays, en 1805, la hiérarchie raciale sur laquelle était bâti le système esclavagiste est immédiatement contestée : « Toute acception de couleur parmi les enfants d'une seule et même famille dont le chef de l'État est le père, devant nécessairement cesser, les Haïtiens ne seront désormais connus que sous la domination générique de Noirs. »

2. L'anticolonialisme : à la proclamation de l'indépendance en 1804, le nom Indien d'Ayiti est repris et il est interdit aux Français d'être propriétaires, tandis que la nationalité haïtienne est attribuée aux soldats Polonais de l'expédition napoléonienne, qui ont rejoint le camp de l'armée des « indigènes ».

3. L'anti-esclavagisme : le processus révolutionnaire est enclenché à partir de l'insurrection générale des esclaves ; de nombreuses révoltes avaient précédé, mais c'est celle de 1791 représente la première révolte victorieuse d'esclaves conduisant au final à la création d'un État indépendant. La première constitution déclare que tout Africain qui touche le sol d'Haïti est automatiquement libre. Au milieu d'un environnement hostile - tous les autres pays de la Caraïbe demeurant encore au début du XIX^e siècle sous le joug de l'esclavage -, les premiers chefs d'État (et en premier lieu Toussaint Louverture, gouverneur de Saint-Domingue, avec la Constitution de 1801) démontrent que l'indépendance est fondée sur le refus systématique de l'institution esclavagiste.

LA NATURE DE L'ESCLAVAGE OUTRE-ATLANTIQUE

Pour saisir toute la signification de la Révolution haïtienne, il convient tout d'abord de se rappeler la nature de l'esclavage outre-Atlantique. C'est tout un continent qui a été voué à l'esclavage par la Traite, un groupe précis d'êtres humains qu'on a retranché de la condition humaine ordinaire. Presque tous les pays de l'Europe participent à l'organisation de ce système inique et en profitent d'une manière ou d'une autre à travers l'économie de plantation qui représente un système de concentration à ciel ouvert. Pendant quatre siècles, Traite et esclavage feront l'enrichissement de l'Europe. Mais là ne réside pas encore toute l'horreur de l'esclavage outre-Atlantique, ni sa spécificité véritable. L'esclave déporté d'Afrique doit passer par une amnésie culturelle pour qu'il soit rivé à son statut d'esclave, c'est-à-dire à celui d'un être nu, sans prédécesseurs, sans descendants, sans origine, donc d'un être mort socialement pour reprendre la définition de l'esclave proposée par Orlando Patterson (1982).

L'esclavage représente ainsi un événement capital - et non pas accidentel - dans la constitution de la modernité occidentale, comme le soutiennent Paul Gilroy (2003) et Stephan Palmié (2002). On ne peut l'évaluer sur la seule base des avantages économiques tirés sur la pratique. Il se trouve certes en continuité avec l'événement de la Conquête qui a produit le désastre génocidaire indien, mais il est quelque part en rupture⁵ avec les traites musulmanes et l'esclavage africain (même si l'esclavage participe toujours d'une nature identique partout il est pratiqué) pour une raison bien particulière : auparavant dans l'Antiquité gréco-romaine, au Moyen Âge et dans l'Afrique précoloniale, l'esclave était toujours considéré comme un étranger, il n'était pas contraint d'abandonner son système de croyances et sa culture. Cette fois, à partir du XVI^e siècle, le monde européen s'imaginer investi d'une mission universelle qui le conduit - grâce et à travers le christianisme - à promouvoir l'assimilation de l'esclave à sa propre culture, sachant que cette assimilation doit rester à l'état asymptotique, comme une visée jamais véritablement effectuée, comme un horizon qui ne devra jamais être atteint. Dans cette perspective, la sortie réelle de l'esclavage devra supposer la sortie de l'amnésie culturelle.

L'esclavage étant un état-limite, un indicible, les possibilités de sortir de cette condition ont été recherchées d'abord dans des lieux comme la religion et dans les arts, dont en particulier la musique et la danse. La première phase de révolte des esclaves a été justement d'accomplir le travail de reconstruction/reconstitution d'une culture propre à travers la récréation du temps et de l'espace, et donc d'abord à travers un nouveau rapport à l'origine, c'est à dire à l'Afrique perdue. Le premier mouvement en a été le culte des morts comme négation de la mort sociale, car ce culte reliait l'individu aux morts récents, aux ancêtres, puis aux divinités africaines. Peu à peu s'est élaboré un processus de reconnaissance mutuelle, de production d'un nouveau lien social au-delà des ethnies différentes et dispersées. Les pratiques de rébellion et de marronnage (la fuite hors des plantations et des ateliers) n'auraient pas eu d'efficacité sans l'action quotidienne de reconstitution d'un ordre symbolique permettant aux esclaves de réintégrer de manière durable la condition de dignité d'être humain. Le succès de l'insurrection générale des esclaves en 1791 suppose de la part des esclaves la conscience de constituer une collectivité avec des intérêts communs et ayant acquis un sens très fort de solidarité. Leslie Manigat (1999) a souligné dans un texte synthétique et incisif ce qu'il a appelé les sept caractères originaux de l'insurrection et rappelé entre autres comment les pratiques de marronnage des esclaves ont franchi un seuil qualitatif avec l'entêtement exemplaire de l'esclave marronne Zabeth (on eut beau lui couper oreille, bras, jambe, elle repart chaque fois en marronnage), la détermination des leaders comme Makandal et Boukman qui annonçaient la fin de l'asservissement, le surgissement politique de Toussaint Louverture, et enfin « le postulat d'un nouvel ordre international » qu'implique la Révolution haïtienne en faisant d'Haïti « le foyer et la patrie pour tous les peuples d'Amérique latine » (ibid : 49)⁶.

LES DIFFICULTÉS DU NOUVEL ÉTAT INDÉPENDANT

La Révolution haïtienne eut cependant à affronter une série de difficultés et d'obstacles pour se stabiliser face à la stratégie des puissances coloniales bien décidées à accomplir une nouvelle conquête du monde. Rappelons ici les données apportées par le regretté Yves Benot dans son ouvrage sur *La démente coloniale sous Napoléon* (1992). L'expédition de Napoléon en 1802 visait, on le sait, le rétablissement de l'esclavage alors que Saint-Domingue sous le gouvernement Toussaint Louverture se trouvait depuis 1801 doté d'une constitution consacrant la suppression de l'esclavage réalisée dans les faits depuis 1791. Mais toute une série de projets coloniaux similaires existaient à la même époque : expéditions à Alger, en Inde, en Egypte. Benot parle d'une véritable démanœuvre coloniale accaparant Napoléon. Se trouve ainsi posée une dimension qui restera déterminante tout au long du XIX^e siècle et jusque dans toute la deuxième moitié du XX^e siècle. La création des lois racistes (interdiction pour les Noirs d'entrer et de séjourner en France, interdiction des mariages mixtes), puis les lois d'exception pour les colonies, autant d'orientations lourdes de la métropole pour soutenir le principe de la supériorité de la civilisation européenne et faire accepter le partage du monde entre pays colonisateurs et pays colonisés. C'est donc à un moment où l'idéologie raciste connaît un nouvel essor qu'Haïti fait ses premiers pas comme État indépendant. Le pays devra nécessairement vivre sous la menace constante du retour de la France coloniale et esclavagiste. Le 17 avril 1825, Charles X envoie une expédition de 14 bâtiments dans la rade de la capitale avec une ordonnance prévoyant une indemnité de 150 millions de francs pour la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti.

Il est intéressant de noter que tous les vieux schémas racistes de la période esclavagiste sont repris dans la plupart des rapports et discours qui prétendaient fournir une interprétation de la Révolution haïtienne. Non seulement on parvenait ainsi à la banaliser, mais aussi à montrer à force de caricature⁷ que les Noirs étaient incapables de se diriger par eux-mêmes et qu'ils ne cesseraient de voir dans la colonisation elle-même un bienfait pour eux. On les décrivait comme barbares, inhumains et anthropophages dans de nombreux rapports sur l'insurrection générale de 1791. Dans les rapports sur les causes des troubles de Saint-Domingue à partir de l'insurrection générale de 1791, on prétendait même y voir l'influence de puissances étrangères. Plus tard, Talleyrand déclarera suite au massacre de Français ordonné par Dessalines en 1805 (en représailles contre les massacres organisés par le général Rochambeau) : « *Il est devenu nécessaire de renouveler les représentations déjà adressées au gouvernement fédéral et d'insister de nouveau auprès de lui pour qu'il adopte enfin des mesures sévères et propres à prévenir de semblables communications entre une nation policée et des peuplades sauvages qui, par leurs mœurs féroces et leurs usages barbares, sont devenues étrangères au système de la civilisation... Quel est en effet le résultat de ces rapports commerciaux ? De fournir à des hommes atroces les moyens de perpétuer l'eux excès, de leur donner le pouvoir de signaler par de nouvelles cruautés, une haine constante et générale pour tous les hommes que la naissance, les mœurs distinguent d'eux... L'existence d'une peuplade nègre armée et occupant les lieux qu'elle a souillés par les actes les plus criminels est un spectacle horrible pour toutes les nations blanches...* » (cit. Benot 1992, p.123).

On peut dire que le ton est donné pour que se déploie au sein de l'histoire et de l'anthropologie au XIX^e siècle et jusqu'à l'époque de la deuxième guerre mondiale pour le l'opposition barbare/civilisé⁸ comme grille de justification du colonialisme. Essayons cependant de voir dans quelle mesure la révolution haïtienne représentera une avancée dans une vision postcoloniale de l'histoire.

LA RÉVOLUTION HAÏTIENNE ET LA SORTIE DE LA VISION COLONIALE DE L'HISTOIRE

Récemment Michel Rolf Trouillot, historien haïtien, a soutenu dans un ouvrage intitulé *Silencing the past* (1995), l'idée que la Révolution haïtienne a constitué un événement inouï, imprévisible pour le colon, mais aussi incompréhensible et impensable à proprement parler pour les philosophes et les historiens pendant longtemps, tant les préjugés sur une prétendue incapacité des Noirs à accéder au sens de la liberté étaient enracinés. Il fallait donc taire la Révolution haïtienne parce qu'elle n'était pas intégrable dans les dispositifs traditionnels de pensée sur le monde et l'histoire. Une limitation épistémologique se trouverait ainsi à la racine de cette difficulté éprouvée à rendre compte du caractère abrupt de l'événement insurrectionnel de 1791. Il y aurait donc une reproduction de la pensée coloniale comme telle à travers l'interprétation qui est produite traditionnellement dans l'historiographie occidentale de la révolution haïtienne. L'œuvre de David Brion Davis (1969) a ouvert le chemin pour l'étude critique de la pensée de l'esclavage et des luttes entreprises pour son abolition au sein de la culture occidentale elle-même. Cette œuvre souligne en particulier comment l'esclavage a été davantage envisagé, au XVII^e siècle et à l'époque des Lumières, comme une métaphore de la domination de l'homme par l'homme que comme un système précis dans lequel le monde occidental s'engageait massivement pour son propre développement. Les philosophes du contrat social⁹ (Grotius, Pufendorf et Locke notamment) n'ont pas toujours perçu l'incompatibilité entre leurs théories et la pratique de l'esclavage des Noirs dans les Amériques. Depuis, Eugene Genovese (1974) a tenté avec succès de décrire le monde qu'ont bâti les esclaves et sa signification pour l'humanité universelle. On ne saurait cependant nier que des valeurs universelles ont été affirmées par les Lumières, en dépit du caractère contradictoire des énoncés sur la liberté et l'égalité. Montesquieu, Diderot et l'Abbe Raynal par exemple clairement désapprouvaient clairement l'esclavage comme contraire aux lois naturelles. Que Rousseau ait pu déclarer que « *l'homme est né libre et [que] partout il est dans les fers* », ou encore l'affirmation qu'il n'existe pas des races ou des groupes humains séparés, mais l'espèce humaine, cela indiquait nettement que l'idée d'universalité pouvait s'interpréter comme un horizon susceptible de réguler les rapports entre les peuples¹⁰. En revanche, la vision qu'on avait généralement en Europe des cultures africaines et la dissimulation des révoltes des esclaves dans l'opinion publique ont conduit à la seule proposition d'une abolition graduelle de l'esclavage.

Il y a une certaine réception en Allemagne et en Angleterre de la révolution haïtienne qu'il faudra bien approfondir un jour. On trouvera d'ores et déjà dans les travaux de David Geggus (2001) des données nouvelles à ce sujet rompant avec la folklorisation de la Révolution haïtienne si répandue en France au XIX^e siècle. Retenons pour le moment l'analyse récente entreprise par Susan Buck-Morss autour de la dialectique du maître et de l'esclave qui est l'épine dorsale de la *Phénoménologie de l'Esprit*. Dans cette œuvre rédigée à Iéna en 1805-1806, Hegel semble appuyer l'idée de lutte à mort de l'esclave pour la liberté sur la base des informations dont il disposait concernant la Révolution haïtienne : « *Et c'est seulement par la mise en jeu de la vie qu'est ainsi éprouvée et avérée la liberté. L'individu qui n'a pas mis sa vie en jeu peut, certes, être reconnu comme personne ; mais il n'est pas parvenu à la vérité de cette reconnaissance, comme étant celle d'une conscience de soi autonome* » (cit. in Buck-Morss, 2006 : 57-58). Hegel semblait ainsi rompre avec la thèse de la conquête de la subjectivité par le travail qu'il soutenait dans *Le système de la vie éthique* (1803). Pour Susan Buck-Morss, Hegel lisait régulièrement les nouvelles de Saint-Domingue-Haïti dans la revue *Minerve* en 1804-1805, laquelle soutenait que « le monde avait les yeux tournés vers Saint-Domingue. » La revue *Minerve* était lue par Goethe, Schelling et Schiller. Sans donc citer explicitement la Révolution française, ni la Révolution haïtienne, Hegel défendait le caractère universel du désir de liberté (Susan Buck-Morss, 2006 : 49)¹¹.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Quoiqu'il en soit, son influence sur la formation de la dialectique du maître et de l'esclave invite à approfondir la signification de la Révolution haïtienne pour l'histoire universelle. Le phénomène n'est pas un appendice de la Révolution française, ni sa simple conséquence. C'est même à la lumière de la Révolution haïtienne qu'on comprend toute la portée de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen puisque, pour reprendre ici le propos de Leslie Manigat (1999 : 37), celle-ci a permis à la Révolution française de sortir de la contradiction dans laquelle elle s'était enfermée en maintenant l'esclavage des Noirs à cause du lien établi entre liberté et propriété. Aimé Césaire et Alejo Carpentier l'ont à leur tout souligné durant la deuxième moitié du XX^e siècle, rompant ainsi définitivement avec la folklorisation et avec l'oubli de la Révolution haïtienne qu'on repère dans l'historiographie de la Révolution française.

Il convient donc pour cela de sortir de la vision coloniale de l'histoire, comme histoire du monde occidental qui se déploie. La Révolution haïtienne a dès le début du XIX^e siècle annoncé ce qui allait devenir l'orientation normative pour tous les peuples, dans la mesure où sortir de l'ère de la domination raciale, esclavagiste et coloniale restait encore à accomplir au niveau de la pensée comme au niveau de la réalité du monde. De fait, la Révolution haïtienne a renforcé les tendances aux insurrections et révoltes d'esclaves au XIX^e siècle à travers la Caraïbe et les Amériques en général, puis elle a effectivement réussi à exporter en Amérique latine l'idée de lutte anticoloniale et anti-esclavagiste au Venezuela notamment à travers Miranda et Bolívar. L'on ne saurait donc faire de la Révolution haïtienne un événement qui resterait confiné seulement dans la mémoire des anciens esclaves. Le phénomène de l'esclavage outre-Atlantique appartient également à la mémoire de l'Occident et n'est point non plus un reste ni un accident de la modernité encore moins une irrégularité. Il mérite d'être compris comme un événement constitutif de la modernité occidentale, comme la face qu'elle cherche en vain à cacher et qui sans cesse revient la hanter. Certains travaux parviennent aujourd'hui à restituer sa vraie place à la Révolution haïtienne dans la perspective de la postcolonialité. Haïti n'a pas attendu en effet de réaliser le parcours suivi par l'Europe pour sortir de l'esclavage et de la colonisation, la création de l'État haïtien brisait en principe le processus d'expansion coloniale, même si dans les faits cette expansion se poursuivait ; dans tous les cas, celui-ci cessait d'être tenu pour naturel. Il reste à penser ou à approfondir le rapport entre nation et État pour ne pas se contenter de s'enfermer dans un simple mimétisme des institutions occidentales, pour ne pas retomber dans les formes mêmes des pratiques et discours qui ont présidé à la colonialité (comme les thèmes du sang, de l'ethnicisme, de la couleur ou de la race).

Laennec Hurbon

*Avec l'aimable autorisation de l'auteur et des éditions de la MSH. Paru dans **Genèse de l'État haïtien**, Paris: éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009.*

[[] Nous reprenons ici les éléments principaux d'un article intitulé « Actualité et universalité de la Révolution haïtienne » et publié en collaboration avec Michel Hector dans la revue Conjonction (2005) - ² Voir l'article de Jean-François Kervégan (1996) pour une approche comparative des Révolutions française et américaine sur les droits de l'homme. Mais l'auteur ne parle pas de la Révolution haïtienne - ³ Pour s'informer des péripéties de la Révolution haïtienne, on se reportera par exemple à la publication des Annales historiques de la Révolution françaises sur La Révolution aux colonies (1993), aux travaux de Michel Hector (1995), Marcel Dorigny (2003), Yves Benot (1987, 1992, 2003, avec Marcel Dorigny, 2005), Florence Gauthier (1992), David Geggus (2001), Carolyn Fick (2000) et Laurent Dubois (2006) ou encore à l'article de Franklin Midy sur « L'exception haïtienne » (2003). Concernant l'insurrection générale des esclaves de Saint-Domingue, voir le collectif (2000) publié sous notre direction dans le cadre du Comité national haïtien de la Route de l'esclave. On ne sera pas dispensé de lire également l'ouvrage classique de C.L.R. James, Les Jacobins noirs (1938). Sur le problème de l'abolition graduelle, voir notre article « L'esclavage moderne et l'État de droit » (1993) repris dans Sociologie d'Haïti au XXI^e siècle (2001) et l'article de Yann Moulier-Boutang (2003) - ⁴ Sur le caractère fondamental des catégories raciales à Saint-Domingue (comme dans les autres colonies esclavagistes des Amériques) et l'orientation explicitement antiraciste de la Révolution haïtienne, voir la recherche récente que Jeremy D. Ppkin (2007) a entreprise à partir des témoins oculaires de l'insurrection des esclaves de 1791 et des événements conduisant à l'État indépendant d'Haïti. - ⁵ Voir les critiques pertinentes adressées par Christine Chivallon (2005) à l'ouvrage d'Olivier Pétré-Grenouilleau (2004) : on découvre dans cet important ouvrage une déconnection entre la Traite et les autres systèmes esclavagistes, une minoration du rôle de l'Europe dans la pratique déjà ancienne de la Traite, et enfin le trop peu d'importance accordée à la formation des sociétés racialisées qui sont une conséquence de la Traite outre-atlantique. Sur la modernité de l'esclavage, voir Yves Benot (2005) et l'Atlas de l'esclavage de Marcel Dorigny et Bernard Gainot (2006). - ⁶ Voir l'ouvrage de C. Middelanis (1996) qui est une remarquable recherche très approfondie sur les textes et les caricatures (publiés en Europe) visant à banaliser la Révolution haïtienne pendant le XIX^e siècle. - ⁷ Voir notre ouvrage intitulé Le barbare imaginaire (1988), réédité en 2008. - ⁸ Voir ici les travaux de Yves Benot (1987 et 2005) sur les luttes engagées par les anti-esclavagistes en France à l'époque des Lumières et de la Révolution française (Diderot, l'abbé de Raynal, Sébastien Merclier, la Société des amis des Noirs, Mirabeau, Condorcet, et l'abbé Grégoire qui lui suivra de près et soutiendra l'indépendance d'Haïti) ; de même, Jean Ehrard (2008) sur les aspects positifs des Lumières ; et pour approfondir les contradictions des acteurs de la Révolution française face au problème de l'abolition de l'esclavage, voir l'ouvrage récent de Florence Gauthier (2007). - ⁹ On attend encore un approfondissement de la perspective esquissée par Susan Buck-Morss (2006) ; on pourra déjà tenter une articulation entre la problématique du travail et celle de la liberté à partir de la recherche de Caroline Oudin-Bastide (2005) qui relève et analyse les contradictions et dilemmes des colons face à leur conception du travail, non sans insister sur le problème du refus de « travail pour autrui » qui est une position tenace des esclaves avant comme après les abolitions. - ¹⁰ Le débat sur les rapports entre esclavage et modernité est encore à l'ordre du jour depuis le travail de P. Gilroy (1993 et 2003) que nous avons cité plus haut. Pour une critique pertinente et fructueuse de la thèse de Gilroy, on lire l'ouvrage de Sybille Fisher (2006) qui souligne ce qu'elle appelle la « nature conflictuelle et discontinue de la modernité » (Ibid : 37) et qui propose de considérer l'hétérogénéité coloniale comme une « condition congénitale » (Ibid : 22) de la modernité. - ¹¹ Voir par exemple l'article de Sandro Mezzadra (2006) lequel présente fort bien ce problème de la place de la Révolution haïtienne dans les études postcoloniales à partir de travaux de James (1938) et de Trouillot (1995)

BASTIDE, C.O - 2005 - Travail, capitalisme et société esclavagiste, Guadeloupe, Martinique (XVII^e-XIX^e siècles), Paris, La Découverte.

BUCK-MORSS, S. - 2006 -, Hegel et Haïti, trad. de l'anglais par N.Ségol, éd. Lignes-Leo Scheer, Paris.

BENOT, Y. - 1987 - La révolution française et la fin des colonies, La découverte, Paris ; - 1992 - La démente coloniale sous Napoléon, La découverte, Paris ; - 2005 - Les Lumières, l'esclavage, la colonisation, La découverte, Paris.

BENOT, Y. et **DORIGNY, M.** (sd) - 2003a - Le rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Aux origines d'Haïti, Maisonneuve et Larose, Paris.

BOUTANG, MOULIER, Y. - 2003 - « La fin de l'esclavage : Haïti et les modèles de transition abolitionnistes , dans Benot et Dorigny (2003), p.201 - 220.

DAVIS, D.B. - 1969 - The problem of Slavery in Western Culture, Cornell University Press, Ithaca and London, 3^e Éd. - 1975 - The problem of Slavery in the Age of revolution, 1770-1823, Cornell University Press, New York, Ithaca.

CHIVALLON, CHR. - 2005 - « Débat sur une relecture de l'histoire de la Traite négrière » (avec B. Vincent et D. Roche), dans La revue d'histoire moderne contemporaine.52, N^o 4bis, p.46-53.

DORIGNY, M. (sd) - 2003b - Haïti Première république noire, Publications de la société française d'histoire outre-mer et association pour l'étude la colonisation européenne, Paris.

DORIGNY, M. et **GAINOT, B.** - 2006 - Atlas des esclavages, Traités, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours, Paris, éditions Autrement.

EHRARD, J. - 2008 - Lumières et esclavage. L'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIII^e siècle, Paris, André Versaille éditeur.

FICK, C. - 1990 - The making of Haiti. The St Domingue Revolution from below, The University of Tennessee press, Knoxville.

FISHER, S. - 2004 - Modernity disavowed. Haiti and the cultures of Slavery at the Age of Revolution, Durham and London, Duke University Press.

GENOVESE, E. - 1974 -The world the Slaves made- Pantheon Books, New York;

GILROY, P. - 2003 - L'atlantique noir. Modernité et double conscience, Kargo, Paris, 1^e ed. 1993, The black Atlantic, Cambridge, Harvard University Press.

GAUTHIER, F. - 1992 - Triomphe et mort du droit naturel en revolution 1789 - 1795 - 1802, PUF, Paris. - 2007 - L'aristocratie de l'épiderme. Le combat de la Société des Citoyens de Couleur 1789/1791, Paris, CNRS Éditions.

GRENOUILLEAU, O.P. - 2004 - Les Traités négrières. Essai d'histoire globale, Gallimard, Paris.

GEGGUS, D. (sd) - 2001 - The impact of the Haitian revolution in the Atlantic World, University of South Carolina Press.

HECTOR, M. et **HURBON, L.** - 2005 - « Actualité et universalité de la révolution haïtienne », dans la revue franco-haïtienne Conjonction, Institut français d'Haïti, Port-au-Prince, 211, p.7-21.

Hector, M. (sd) - 1994 - La révolution française et Haïti. Filiation-Ruptures et nouvelles dimensions, coédition Société haïtienne d'Histoire et Henri Deschamps.

HURBON, L. - 1993 - : « Esclavage moderne et État de droit », dans Genèse de l'État moderne en Méditerranée, sd H. Bresc, Ecole française de Rome, p.131-149 ; - 2001 - « Les croyances aux esprits et la production symbolique dans la Caraïbe », dans Il colori dello spirito Antille, vo.III, sd.Anna Paola Mossetto, Libreria Universitaria editrice Bologna, p.61-82 ; - 1988 - Le barbare imaginaire, Éd. du Cerf, coll. Sciences humaines et religions, Paris ; -2000- sd. L'Insurrection des esclaves de Saint-Domingue (22-23 août 1791), Karthala, Paris.

JAMES, C.R.L. - 1983 - Les Jacobins noirs. Toussaint Louverture et la révolution de Saint-Domingue, [1938], Gallimard [1949], Paris éd. Caribéennes.

KERVÉGAN, J.F - « Les droits de l'homme » dans Notions de philosophie, D. Kambouchner (sd), Folio Essais, Gallimard, Paris, p.637-696.

MANIGAT, L. - 1999, « Les sept caractères originaux de l'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue-Haïti : Essai d'histoire comparée » dans Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie, N^o 200, septembre 1999, p.35-52.

MEZZADRA, S. - 2006 - « Temps historique et sémantiquepolitique dans la critique postcoloniale » dans la revue Multitudes, Automne 2006, Éditions Amsterdam, p.75-93.

MIDDELANIS, C.H. - 1996 - Imperialen Gegenwelten. Haiti in den franzosichen Text-und Bildmedien, Vervuet Verlag, Franfurt.

MIDY, F. - 2003 -, « Vers l'indépendance des colonies à esclaves d'Amérique : L'exception haïtienne », dans Le coll. Haïti première république noire, sd. Marcel Dorigny, Paris, Publication de la société française d'histoire d'outre-mer.

PALMIÉ, S. - 2002 - Wizards and Scientists, Explorations in afro-cuban Modernity and Tradition, Duke University Press, Durham and London.

POPKIN, D.J. - 2007 - Facing Racial Revolution. Eyewitness Accounts of the Haitian Insurrection, Chicago and London, The University of Chicago Press.

TROUILLOT, M.R. - 1995 -Silencing the past, Power and the production of history, Beacon Press, Boston.

VARIKAS, E. - 2003 - « L'institution embarrassante. Silences de l'esclavage dans la genèse de la liberté moderne », dans Raisons politiques, études de pensée politique, N^o 11, Août 2003, p.81-96.



1804-2014, IL Y A 210 ANS NAISSAIT LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

« Haïti est un phare élevé sur les Antilles vers lequel les esclaves et leurs maîtres, les opprimés, les oppresseurs tournent leurs regards, ceux-là en soupirant, ceux-ci en rugissant... »

Abbé Grégoire - 1826

Ayti, pé nan oprésé, espwa pèp ki souffri, ou « Haïti, effroi des oppresseurs, espoir des opprimés » - ainsi fut saluée la naissance de la république d'Haïti le 1^{er} janvier 1804. Cet événement historique d'importance capitale couronnait l'insurrection des esclaves de la colonie française de Saint-Domingue, qui avait débuté en 1791. Théâtre du génocide indien par les Espagnols, Haïti, Terre des hautes montagnes selon son nom taïno, devenait la première république noire au monde.

Dans les Caraïbes, les Amériques et l'Europe, cette victoire rencontra un formidable écho. Tout esclave en fuite, d'où qu'il fût, pouvait trouver refuge dans la nouvelle république. Haïti devint une référence pour les abolitionnistes européens. Des poètes, tels William Wordsworth, Novalis ou Lamartine, chantèrent la révolution haïtienne et son chef, Toussaint Louverture. Mais Haïti fut aussi un objet de crainte et d'effroi de la part des esclavagistes et des États qui pratiquaient l'esclavage. La création de la nation haïtienne était pour eux un événement incompréhensible, impensable, imprévisible même, tant les préjugés sur les Noirs étaient répandus en Europe. Les États-Unis ne reconnurent la nouvelle république qu'en 1862 ; la France ne rétablit de relations diplomatiques et économiques qu'en 1825, après paiement d'une large indemnité en retour.

La Révolution haïtienne reste pourtant la moins connue des révolutions du siècle des Lumières. Or, à la fois anti-esclavagiste, anti-coloniale et contre toute hiérarchie raciale, elle a contribué aux abolitions de la traite et de l'esclavage colonial. Elle appartient à l'histoire des idées et des mouvements associés à la modernité, aux idéaux de Liberté, Égalité et Fraternité et des droits imprescriptibles de la personne. Elle s'inscrit dans l'espace Atlantique où se sont échangées des idées reliant l'Afrique, l'Europe, et les Amériques. Finalement, elle a puisé ses principes dans les philosophies et les religions africaines.

De par sa place dans l'histoire du monde, des abolitions et de la liberté, Haïti demeure, malgré une histoire souvent tragique, un « phare élevé ». Un pays où « quand tout tombe, quand tout fout le camp, il reste la culture », comme le disait l'écrivain haïtien Dany Laferrière après le séisme de janvier 2010.

EXPOSITION

AYITI

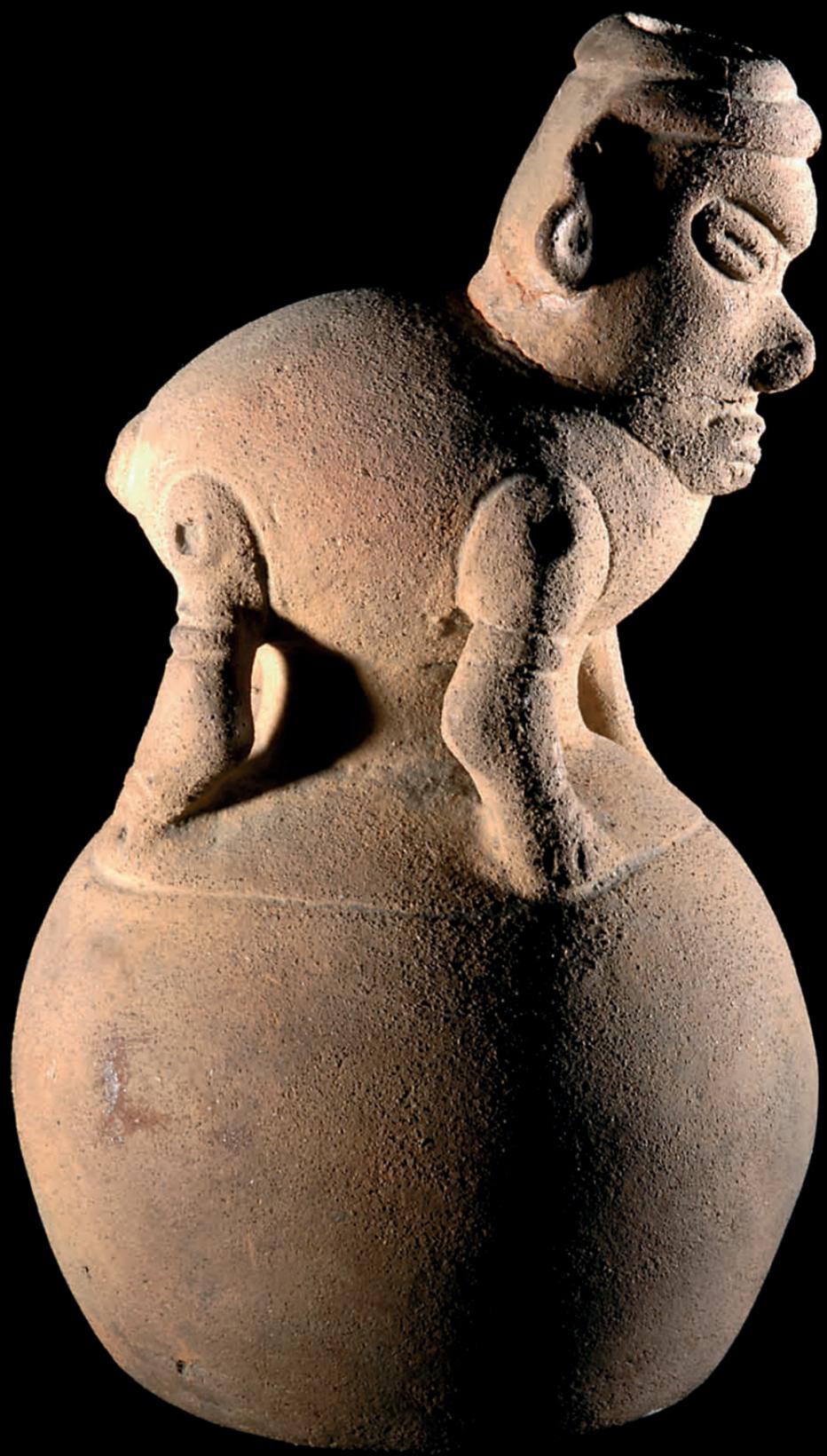
CHASÉ GEN LAPÈRÈZ
JIBYE WÈ SOLÈY

HAÏTI

EFFROI DES OPPRESSEURS
ESPOIR DES OPPRIMÉS

DU 10 MAI AU 7 SEPTEMBRE 2014

Parvis du mémorial de l'abolition de l'esclavage
NANTES



LES PREMIERS HAÏTIENS

*« Ô terre sans âge terre d'argile et de nacre
à la recherche d'une destinée heureuse »*
Saint John Kauss - 2005

Le premier peuplement des Antilles remonte aux 5^e ou 4^e millénaires avant notre ère avec l'arrivée de groupes amérindiens de pêcheurs et cueilleurs, qui maîtrisaient les techniques de navigation en haute mer. Leur origine est sujette à controverse : ils peuvent avoir abordé Cuba et Hispaniola à partir de la Floride ou en venant d'Amérique centrale. Les vestiges qu'ils ont laissés dans l'actuel Haïti consistent en quelques assemblages lithiques, avec de grandes lames et pointes de silex et des outils en coquillage.

À la fin du premier millénaire avant notre ère se met en place un vaste mouvement d'expansion dans les îles de l'archipel antillais à partir des côtes du Venezuela. De nouvelles sociétés amérindiennes pratiquant une horticulture itinérante (manioc, patate douce) s'installent dans les petites Antilles, les îles Vierges et Puerto Rico. À partir du 6^e siècle de notre ère, ces groupes d'horticulteurs gagnent les grandes Antilles et les Bahamas. Ils y développent des sociétés de plus en plus complexes. Entre le 12^e et le 15^e siècle s'épanouissent ainsi les chefferies ou cacicats que l'on dénommera « Taïnos », qui signifie « bon, noble » dans la langue arawak que parlaient ces premiers Antillais.

Les sociétés taïnos présentaient une organisation socio-politique complexe. La société était divisée en classes : l'aristocratie des Nitainos et le groupe laborieux des Naborias. Les chefs de villages, les caciques, détenaient l'autorité politique tandis que les chamanes jouaient le rôle de prêtre et guérisseur. Dans l'île d'Hispaniola, les caciquats étaient fédérés en cinq grandes provinces indépendantes placées sous l'autorité d'un cacique suprême.

Les Taïnos ont pratiqué un art remarquable de la céramique, de la pierre, du coquillage et du bois. Les « pierres à trois pointes » ou trigonolithes sculptés et décorés, considérés comme des représentations d'esprits, les zemi, les ceintures de pierres associées au jeu de balle, les guaizas, visages humains sculptés sur un coquillage, les duhos, sortes de trônes ouvragés des caciques, sont parmi les objets les plus spectaculaires de cette société hiérarchisée.



LA DÉCOUVERTE ET LA DESTRUCTION DES INDES

Si les Chrétiens ont tué et détruit tant et tant d'âmes et de telle qualité, c'est seulement dans le but d'avoir de l'or, de se gonfler de richesses en très peu de temps et de s'élever à de hautes positions disproportionnées à leur personne.

Bartolomé De Las casas - 1552

Le 12 octobre 1492, Christophe Colomb aborde l'île de Guanahani (baptisée par lui San Salvador) aux Bahamas. Poursuivant son voyage exploratoire, il longe la côte nord de Cuba puis, le 6 décembre 1492, arrive en vue d'une grande île qu'il baptise Hispaniola (la petite Espagne), mais que les habitants autochtones dénomment dans leur langue « Ayiti ».

Dans la plaine du nord, près de l'actuel Cap-Haïtien, les Espagnols sont bien reçus par le grand cacique Guacanagari qui gouverne cette partie de l'île. Dans son journal de bord, l'Amiral de la mer Océane décrit les habitants qu'ils rencontrent comme des êtres aimables et hospitaliers : « Ce sont des gens d'amour ; il n'y a ni meilleure personne ni meilleure terre ». Croyant être arrivé en Asie, aux « Indes », Colomb les désigne sous le nom d'Indiens.

Le 24 décembre 1492, une des trois caravelles espagnoles, la Santa María, s'échoue sur un récif. Avec le bois et les canons du bateau, le fortin dit de la Navidad est construit vers l'actuelle baie de Limonade. C'est le premier établissement européen au « Nouveau Monde ». Une quarantaine de matelots y demeurent alors que Colomb retourne en Espagne proclamer sa découverte.

Le processus colonial se met ensuite brutalement en place : dès novembre 1493 débarquent plus de 1 500 hommes armés. S'ensuivent la prise de possession de l'île d'Hispaniola, la quête incessante d'or, l'asservissement des Amérindiens et leur travail forcé dans les champs et dans les mines.

La population native est décimée par les représailles aux révoltes, les mauvais traitements, la réduction en esclavage et, surtout, les maladies infectieuses contre lesquelles les Taïnos ne sont pas immunisés. En un demi-siècle, le peuple taïno est entièrement anéanti.

Dans le même temps, la souveraineté espagnole se met en place. Les premières villes sont fondées à l'image de Puerto Real, cité établie en 1503, non loin du premier fort de la Navidad, à l'est de Cap-Haïtien. Pour suppléer la main-d'œuvre amérindienne, l'acheminement des premiers esclaves d'Afrique se met alors en place.



LA « PERLE DES ANTILLES », LA COLONIE FRANÇAISE ESCLAVAGISTE LA PLUS PROSPÈRE

« À Saint-Domingue, l'intérêt et la sûreté veulent que nous accablions la race des noirs d'un si grand mépris, que quiconque en descend [...] soit couvert d'une tache ineffaçable... »

Michel-René Hilliard D'Auberteuil - 1776

..

Les Français s'installent progressivement sur l'île, éliminant leurs rivaux, les Espagnols. Cap-Français, future capitale, est construit en 1670. Le 6 mai 1687, le Code noir est promulgué à Saint-Domingue. Ensemble de lois et de décrets rassemblés sous Louis XIV en un seul code, il régit la vie des esclaves, déclinant interdits et punitions, assimilant l'esclave à un « bien meuble ». C'est le traité de Ryswick en 1697, par lequel le roi Louis XIV se fait céder légalement la partie occidentale d'Hispaniola, qui marque le véritable commencement des ambitions coloniales de la France dans la Caraïbe. Le gouverneur Bertrand d'Ogeron fait venir des « engagés » européens pour travailler dans les plantations aux côtés des esclaves africains. Surnommés « Bas-Rouges », ils sont rémunérés et libérés au bout de 36 mois. Mais les planteurs ne tardent pas à renoncer à cette main-d'œuvre qui supporte mal le climat tropical.

Le choix de la monoculture sucrière fortement consommatrice de main-d'œuvre (un esclave par acre cultivée) entraîne l'accélération de la traite des Africains. La plantation devient le centre de production des cultures tropicales coloniales. Organisée de façon quasi autarcique, elle abrite la maison du planteur, la case de l'économiste, les bâtiments industriels et les « cases à nègres ». Unité à la fois agricole, manufacturière et commerciale, c'est également un centre de pouvoir sur les esclaves.

En 1754, la colonie compte déjà 599 plantations de sucre et 3 379 d'indigo. À la fin du 18^e siècle, elle est la première productrice mondiale de sucre (près des 3/4 du commerce mondial) et de café (40 000 t/an). La colonie exporte également du coton, de l'indigo, et du tafia (rhum), alimentant les marchés français et européens. En 1790, son commerce extérieur dépasse celui des États-Unis. Les négociants et les armateurs des ports français (Nantes, Bordeaux, Le Havre et La Rochelle) sont seuls autorisés à commercer avec les colonies en vertu du système de l'Exclusif. Ils écoulent dans les îles la production de leurs manufactures et revendent sucre et café sur les marchés européens.

À l'aube de la Révolution, la colonie compte près de 600 000 habitants, dont près de 30 000 affranchis, essentiellement des mulâtres, et plus de 500 000 esclaves noirs (ils n'étaient que 5 000 en 1697). 400 000 sont affectés aux tâches les plus rudes sur la plantation. Ce sont généralement des Bossales : des Noirs arrivés directement d'Afrique. Au 18^e siècle, mulâtres et Noirs libres occupent une place grandissante dans la société coloniale : 26 000 libres de couleur contre 35 000 Blancs en 1788. Beaucoup sont de petits cultivateurs ou des artisans, certains sont planteurs, propriétaires de vastes domaines et d'esclaves, un quart des esclaves appartient à des libres de couleur. Les Blancs s'inquiètent de cette ascension et multiplient les interdictions : exclusion des hommes de couleur des charges d'officier dans la milice, de l'administration coloniale (1767) ; interdiction d'exercer les métiers de chirurgien, de juriste ou d'orfèvre, interdiction de représentation dans les assemblées, défense de porter l'épée, d'afficher une tenue luxueuse...

solèy, ki klere nou anwo, ki souleve lanmè, k
che nan nyaj! E la li gade nou, li wè tou sa bl
nfè, men Bondye ki si bon òdone nou vanjar
lete imaj dye blan ki swaf dlo nan je nou. Ko



LE 22 AOÛT 1791, LES DÉBUTS DE L'INSURRECTION

« Puissante Liberté !
Viens... parle à tous les cœurs »
Boukman, Chef des insurgés - 1791

Ces mots prêtés à Boukman, esclave commandeur puis cocher sur une plantation, et chef religieux, auraient été lancés dans la nuit du 14 août 1791 au lieu dit Bois-Caïman, dans la paroisse de Morne-Rouge, au centre de la plaine du nord. Ce rassemblement de 200 esclaves venus de toutes les plantations de la plaine est devenu le moment fondateur de l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue.

Les témoignages fragmentaires parlent d'une discussion à la suite des nouvelles venues de France sur la Révolution. Lors de la rencontre, Boukman s'écria : « *Ce Dieu n'en doutez pas, caché dans un nuage/ Voit des Blancs les forfaits/ Leur culte engage au crime, et le nôtre aux bienfaits* ». Les participants firent le serment de garder le secret de leur rencontre. La cérémonie religieuse qui eut lieu puisait ses sources dans les origines africaines, croisant ainsi les idéaux des pays d'origine aux idéaux républicains. Romaine le prophète, Hyacinthe, Georges Biassou, Jean-François et Jean-Jacques Dessalines sont, avec Boukman, les chefs de cette insurrection.

Dans la nuit du 22 août 1791, plusieurs plantations sont incendiées dans le nord de la colonie, des propriétaires d'esclaves et des commandeurs tués. Dans la matinée du 23, la révolte se propage et la plaine du Nord est rapidement gagnée par la rébellion. Estimés à 2 000 le 23 août, le 27 les insurgés comptent 10 000 hommes, dont 700 à 800 à cheval et armés.

Le décret du 4 avril 1792 établit une égalité de droits entre tous les hommes libres, à l'exception des esclaves. C'est trop tard, l'heure n'est plus aux réformes.

Dans leur lettre de juillet 1792, les insurgés indiquent clairement leur adhésion à l'idéal universel de liberté comme leur compréhension des enjeux et leur refus d'accepter des demi-mesures : « *Trop longtemps [...] nous avons été les victimes de votre cupidité et de votre avarice, sous vos coups de fouet barbares, nous vous accumulions les trésors dont vous jouissiez dans cette colonie. L'espèce humaine souffrait de voir avec quelle barbarie vous traitiez ces hommes comme vous [...] sur qui vous n'aviez d'autres droits que celui du plus fort. Dites-nous quelle est cette loi qui dit que l'homme noir doit appartenir et être une propriété du blanc. Une telle loi ne peut exister que dans votre imagination. [...] Messieurs qui prétendez nous assujettir à l'esclavage, n'avez-vous pas juré de maintenir la constitution française [...] avez-vous oublié que vous avez juré la déclaration des droits de l'homme qui disent que les hommes naissent libres et égaux en droits ?* »



LES ANNÉES DE GUERRE, 1791-1803

« Grenadiers, à l'assaut ! »
Chant révolutionnaire

En quelques mois, plusieurs milliers d'insurgés meurent au combat. Boukman abattu au combat en novembre 1791 est décapité, son corps brûlé par les troupes françaises, et sa tête plantée au bout d'une pique est exposée sur la plaine du Cap.

Colons et « gens de couleur » - dont beaucoup possèdent des plantations et des esclaves -, s'ils souhaitent obtenir les mêmes droits accordés par la Révolution française à ses nouveaux citoyens, ne veulent pas abolir l'esclavage.

Pour mettre fin à la rébellion, la République envoie deux commissaires, Sonthonax et Polverel, qui arrivent sur l'île avec 6 000 hommes en septembre 1792. Les colons, qui ont fait appel à la métropole pour écraser la rébellion, se tournent vers les Anglais. Le 29 août 1793, pour éviter la prise complète de l'île par les Anglais, Sonthonax proclame l'émancipation des esclaves de Saint-Domingue. L'abolition de l'esclavage renforce l'opposition des Blancs et d'un grand nombre de gens de couleur. Mais le mouvement est inexorable.

De nombreuses tensions existent dans le camp des insurgés. Certains chefs refusent l'autorité des généraux. Ils se méfient. La défiance entraîne trahisons et assassinats. La fragmentation des troupes, les rivalités entre mulâtres et Noirs, entre esclaves et « libres de couleur », la cruauté des troupes françaises, la brutalité des combats, les rivalités entre puissances coloniales européennes, tout cela joua sur le déroulement des événements.

En mai 1802, le rétablissement de l'esclavage par Napoléon Bonaparte marque clairement le refus du Consulat de suivre le décret d'abolition de l'esclavage de 1794 et de reconnaître la situation dans sa colonie de Saint-Domingue. Le Consul envoie un corps expéditionnaire sous le commandement de Leclerc pour écraser l'insurrection et rétablir l'esclavage. Les généraux et officiers haïtiens et leurs troupes se préparent au combat. Leclerc écrit : « Il faut détruire tous les nègres des montagnes, hommes et femmes ». Il lance une « guerre d'extermination ». La guerre devient totale : insurgés noyés vivants, jetés vivants aux chiens, tortures, emprisonnement.

Au début de 1803, Dessalines parvient à unifier les forces rebelles. Des soldats polonais désertent pour se joindre à ses troupes. Des femmes se battent aux côtés des hommes. L'issue est proche.



LE GÉNÉRAL TOUSSAINT LOUVERTURE

« Frères et amis. Je suis Toussaint Louverture ; mon nom s'est peut-être fait connaître jusqu'à vous. J'ai entrepris la vengeance de ma race... je veux que la liberté et l'égalité règnent à Saint-Domingue. Déracinez avec moi l'arbre de l'esclavage. »

Toussaint Louverture - 1793

Les chefs de l'insurrection furent des esclaves et des libres de couleur, affranchis ou nés libres. Les noms de Boukman, Dessalines, Jean-François, Biassou, Christophe, Pétion, Rigaud, et bien sûr de Toussaint Louverture sont restés dans l'histoire et la mémoire. Si l'histoire a retenu surtout le rôle des hommes, des femmes ont participé aux luttes pour la liberté. Malheureusement, il est difficile d'extraire du silence des archives les informations permettant de leur redonner vie.

Toussaint « Louverture » car il était connu pour ouvrir des brèches dans les troupes ennemies, reste le plus connu des chefs de l'insurrection. Esclave né en 1743 dans une plantation de l'île de Saint-Domingue, Toussaint apprend à lire et à écrire. Affranchi en 1776, il loue une ferme de café avec treize esclaves.

Allié d'abord aux Espagnols contre les Français, il se retourne contre eux en mai 1794, après la proclamation de l'abolition de l'esclavage par la Convention avec le décret du 4 février 1794. Désormais rallié à la République française en 1794, il observe un pays ravagé par l'insurrection et la guerre, une population fragmentée, et une situation politique pleine de dangers. En juillet 1795, il est élevé au grade de général de brigade et en 1796, à celui de général de division.

En octobre 1800, Toussaint reconduit le travail forcé des Noirs sur les plantations. Les Noirs du Nord se révoltent. Toussaint fait fusiller les meneurs, dont son propre neveu, le général Moïse. Il rappelle les émigrés et proclame le catholicisme religion officielle. En juillet 1801 il promulgue une constitution pour la colonie, créant ainsi un « quasi État » doté d'une très large autonomie.

Le 20 janvier 1802, le corps expéditionnaire sous la direction du général Leclerc débarque sur l'île. Le 7 mai 1802, Louverture signe à Cap-Haïtien avec les Français un traité qui stipule notamment que l'esclavage ne sera pas rétabli sur l'île.

Trois semaines plus tard, sur une dénonciation de Dessalines, Leclerc arrête Toussaint Louverture, soupçonné de complot et de rébellion. Conduit en France, il est emprisonné au fort de Joux, le 25 août 1802. Maintenu isolé et soumis à des interrogatoires répétés, il y meurt d'une pneumonie le 7 avril 1803.



1803, VICTOIRE DES INSURGÉS ET RÉVOLUTIONNAIRES HAÏTIENS

*« Nous avons osé être libres,
osons l'être par nous-mêmes et pour nous-mêmes. »*

Général Dessalines - 1804

La victoire des troupes sous la direction du général Dessalines, lors de l'ultime assaut contre les derniers bastions français en novembre 1803 à Vertières, signe la fin des combats.

En novembre 1803, Dessalines inflige une défaite à la puissante armée française de Napoléon Bonaparte dans les combats au fort de Vertières près du Cap, au nord d'Haïti. Les 27 000 hommes de Jean-Jacques Dessalines remportent la victoire contre les 2 000 hommes commandés par le général français Donatien Rochambeau, obligeant celui-ci à capituler et à ordonner l'évacuation de l'île par les survivants de son armée.

Le général Dessalines a ordonné de prendre le fort de Vertières, situé sur une colline à côté de la ville de Cap-Haïtien. François Capois dit Capois-la-Mort commande une demi-brigade qui est en partie décimée par le tir des canons en provenance du fort. Il relance un nouvel assaut, mais ses hommes sont encore fauchés, au pied de la colline, par la mitraille. Capois court chercher des renforts, puis pour la troisième fois, il lance ses forces à l'assaut de ce fort, en vain, laissant une fois de plus de nombreux morts. Lors du quatrième assaut, le cheval de Capois est touché par un boulet de canon. Capois prend son épée, se relève et court se mettre à nouveau à la tête de ses soldats en criant : « En avant! En avant! ». Pour renforcer les bataillons épuisés de Capois-la-Mort, Dessalines envoie des renforts sous les ordres des généraux Gabart, Clervaux et Jean-Philippe Daut. Au milieu de l'après-midi, Gabart a pris position sur la butte de Charrier avec Benjamin Noel. Les combats redoublent et le soir venu, 1 200 soldats français sont morts ou blessés, et autant de morts du côté haïtien.

Le lendemain un officier français, Duveyrier, se rend aux sentinelles de Capois. Il est conduit au quartier général de l'armée haïtienne. Les pourparlers avec Dessalines durent une journée entière et avant la tombée de la nuit, un accord est signé. Rochambeau obtient dix jours pour évacuer le fort de Vertières, embarquer les restes de son armée et quitter Saint-Domingue. Il laisse derrière lui près de 50 000 morts, soit la majorité des soldats et des matelots envoyés en 1802 par Napoléon pour rétablir l'esclavage. Dessalines marche triomphalement sur Cap-Français, bientôt rebaptisé Cap-Haïtien.

Dans les mois qui suivent, Dessalines ordonne une série de massacres contre les colons, dont il est difficile d'établir le nombre exact de victimes. La victoire est acquise, mais au prix d'une guerre qui a été brutale et sanglante, le monde esclavagiste ne pouvant envisager que des esclaves se libèrent.



1^{ER} JANVIER 1804, LA CRÉATION DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

*« Terre où la Négritude se mit debout pour la première fois
et dit qu'elle croyait à son humanité »*

Aimé Césaire - 1939

Le 1^{er} janvier 1804, sous la direction de Jean-Jacques Dessalines, des généraux se réunissent pour fonder une nouvelle nation. Parmi les signataires, d'anciens esclaves nés en Afrique, d'autres dans la colonie, d'anciens propriétaires d'esclaves, et des « libres de couleur ». La nouvelle république naît sur les cendres de la colonie d'esclaves la plus prospère au monde, la « perle des Antilles », Saint-Domingue. Les signataires lui donnent le nom de Ayiti en hommage aux premiers habitants, les Taïnos. Sa création repose sur une vérité incontestable : nul ne doit être l'esclave d'un autre individu.

La création de la République d'Haïti est un défi lancé à un monde où l'esclavage constitue le cœur d'un capitalisme marchand qui dévaste l'Afrique et enrichit l'Europe qui a organisé l'expansion coloniale dans les Amériques et les Caraïbes.

Le 15 février 1805, les généraux de l'armée haïtienne décernent à Dessalines le titre d'empereur. Une constitution impériale est promulguée le 20 mai 1805. Plusieurs de ses articles reflètent l'esprit de la Révolution : « L'esclavage est à jamais aboli » (article 2) ; « Aucun blanc, quelle que soit sa nation, ne mettra le pied sur ce territoire, à titre de maître ou de propriétaire et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété » (article 12) ; l'article 13 fait des Allemands et des Polonais qui se sont rangés aux côtés des insurgés des citoyens, et l'article 14 proclame le refus de « toute acception de couleur parmi les enfants d'une seule et même famille », ajoutant que « les Haïtiens ne seront désormais connus que sous la dénomination générique de Noirs ».



LES ANNÉES 1804-1920

« Les mouvements populaires constituent une des composantes essentielles des grandes crises qui ont jalonné notre histoire. »
Michel Hector - 1998

Dans le siècle qui suit la création de la République d'Haïti, cette dernière va connaître de nombreux soubresauts et conflits. La construction de l'État se heurte à des intérêts contraires.

Sur le plan social, deux territoires se créent rapidement, l'un autour de Port-au-Prince, où vit et travaille la nouvelle classe dirigeante, majoritairement mulâtre, et l'autre au nord, autour de Cap-Haïtien. La population du Nord est massivement composée de bossales soumis au système du travail contraint. Nombre de ces anciens esclaves refusent de travailler même contre salaire dans les plantations et partent alors s'installer dans les montagnes où ils défrichent des terres; Haïti devient ainsi une société paysanne, la seule de la Caraïbe car partout ailleurs l'abolition de l'esclavage n'a pas été accompagnée de la destruction de la grande plantation exportatrice. Cette division qui s'installe durablement continue d'être au cœur des problématiques de la nation haïtienne.

Sur le plan économique, la production de café, adaptée aux petites exploitations paysannes, prend son essor. En 1824, la moitié du café consommé en France vient d'Haïti où il est acheté à des prix préférentiels.

Sur le plan politique, le pays connaît d'intenses conflits. Il se scinde en deux après l'assassinat de Dessalines : le Nord dirigé par Henri Christophe (ancien esclave) sous le titre d'Henri 1er, le Centre et le Sud sous l'autorité d'Alexandre Pétion (« libre de couleur » à l'époque coloniale). En octobre 1820, les deux parties sont réunies sous l'autorité de Jean-Pierre Boyer, lui aussi ancien « libre de couleur ». L'instabilité politique va se poursuivre avec des massacres, des présidents qui se succèdent, la gabegie et la corruption.

Le 17 avril 1825, la France de Charles X reconnaît enfin la jeune république par une ordonnance, contre le paiement d'une indemnité de 150 millions de francs-or destinés à indemniser les anciens colons. D'autres États suivent, à l'exception des États-Unis où l'esclavage demeure légal dans les États du Sud. Ce n'est qu'au tout début de la guerre de Sécession, en 1862, qu'ils reconnaissent la souveraineté de la première république noire.

En prenant prétexte de l'assassinat de sept présidents haïtiens entre 1911 et 1915 et de la présence accrue des intérêts allemands sur l'île, le président des États-Unis, Thomas Woodrow Wilson, y envoie des marines en 1915. Les États-Unis imposent des élections présidentielles. Des troubles éclatent, dont la grande rébellion paysanne dirigée par Péralte en 1919-1920 contre le travail forcé, la ségrégation raciale et la censure, écrasée dans le sang ainsi que les grandes grèves de 1929. En 1934, les États-Unis se retirent officiellement d'Haïti.



LES ANNÉES 1930-1970

« Nous n'aurons de chance d'être nous-mêmes que si nous ne répudions aucune part de l'héritage ancestral. »

Jean Price-Mars - 1928

Dans les années 1920 et 1930, plusieurs événements marquent la renaissance d'une pensée haïtienne : la création en 1925 de la Société d'histoire et de géographie d'Haïti dont l'objectif est de puiser dans le passé les leçons pour de nouvelles règles de conduite, ou celle de revues littéraires pour encourager la littérature vernaculaire. Le retour au passé implique la reconnaissance de la dette envers l'Afrique.

Né en 1876, l'écrivain Jean Price-Mars (mort en 1969) va jouer un rôle central dans le renouveau intellectuel haïtien. Il interpelle les cadres de son pays dans *La vocation de l'élite* (1919), avant de publier en 1928 *Ainsi parla l'oncle : essai d'ethnologie haïtienne*. Écrit pendant l'occupation américaine d'Haïti (1915-1934), ce livre pionnier, qui vise clairement à développer un nationalisme culturel, rayonnera au-delà d'Haïti, rejoignant l'effervescence intellectuelle de la *Harlem Renaissance* aux États-Unis et de la négritude naissante à Paris. En fondant l'Institut d'ethnologie à Port-au-Prince en 1941, Jean Price-Mars contribue, dans un monde encore dominé par les empires coloniaux, à la décolonisation du savoir anthropologique. En 1956, Jean Price-Mars est élu à l'unanimité président du premier Congrès des écrivains et artistes noirs à Paris. La même année, il devient le premier président de la Société africaine de culture.

Le renouveau ethnologique haïtien va nourrir trois grands mouvements, le noirisme, le marxisme et le nationalisme technocratique. Mais au-delà des conséquences sociales et politiques, le tournant intellectuel des années 1920 et 1930 va ouvrir la voie à des créations artistiques et culturelles de premier plan.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, pendant laquelle Haïti avait offert asile aux Juifs d'Europe persécutés, des juntes militaires s'emparent du pouvoir. En septembre 1957, après une année troublée de putschs et d'attentats, François Duvalier - dit « Papa Doc » - est élu président de la République. Il interdit les partis d'opposition, instaure l'état de siège et dissout le Parlement en 1961. Le régime dictatorial s'appuie sur une milice paramilitaire dont les membres sont surnommés « tontons macoutes ». De nombreux Haïtiens sont emprisonnés, torturés, assassinés. Beaucoup prennent le chemin de l'exil.

En 1971, Papa Doc fait de son fils Jean-Claude Duvalier son héritier. Connu sous le nom de « Baby Doc », il se maintient à la présidence grâce à l'appui de 30 000 tontons macoutes et d'un centre de torture tristement célèbre appelé « Fort Dimanche ». Un soulèvement populaire le chasse du pouvoir en 1986.



LES ANNÉES 1970-2000

L'exil n'est pas fait pour tout le monde. Quelqu'un doit rester derrière, pour recevoir les lettres et accueillir la famille quand ils reviennent.

Edwige Danticat - 2008

Ce sont des années de soubresauts et de soulèvements mais aussi de l'écllosion d'un nouveau courant culturel avec la musique « racines », la réalisation de documentaires et le renouveau des recherches sur Haïti.

En 1986, le grand historien Michel Hector prononce une conférence qui fera date. Il déclare les paysans « exclus de la nation ». Son analyse rejoint celle d'autres analystes haïtiens qui déplorent un processus d'exclusion envers celles et ceux qui pourtant ont constitué le moteur du mouvement national. Une exclusion sociale qui est aussi culturelle.

En 1987, une nouvelle Constitution est proclamée. S'ensuit une nouvelle période troublée avec un coup d'état en 1991, de nouvelles élections et de nouvelles tensions.

Dans le même temps, la population s'appauvrit. En 1960, selon la Banque mondiale, Haïti dispose du même niveau de revenu réel par habitant que la République dominicaine, soit 800 \$US. Mais plus de quatre décennies plus tard, le revenu réel par habitant de la République dominicaine a triplé, tandis que celui d'Haïti a diminué de moitié au cours de la même période.

La désagrégation du système agricole et la crise sociopolitique affectent considérablement la situation socio-économique de la population haïtienne. Les indicateurs relatifs à l'espérance de vie, à l'alimentation, au revenu, à la santé et la disponibilité des services sociaux de base, à l'éducation, se révèlent très préoccupants. L'agriculture qui représente le tiers de la production du pays ne peut plus nourrir ceux qu'elle emploie, soit les trois quarts de la population, et l'industrie s'affaiblit à cause de l'embargo décidé en 1991. Les inégalités de revenu s'accroissent.



PAYS DU DEDANS, PAYS DU DEHORS

Cinq siècles vous ont vus les armes à la main et vous avez appris aux races exploitantes la passion de la liberté. À Saint-Domingue vous jalonnez de suicides et paviez de pierres anonymes le sentier tortueux qui s'ouvrit un matin sur la voie triomphale de l'Indépendance... Vous avez construit Chicago en chantant des blues, bâti les États-Unis au rythme des spirituals et votre sang fermente dans les rouges sillons du drapeau étoilé...

Jean-Fernand Brière - 1947

Depuis sa création, la République d'Haïti a connu des dictatures, des crises politiques et des occupations armées de son sol. Cependant, elle reste un « phare élevé » dans le monde pour le courage de son peuple et l'incroyable foisonnement de sa création artistique, littéraire et culturelle. Pays de langues créole et française, pays du conte, « héritier de l'Afrique par les esclaves, de l'Europe par les maîtres, et de l'Amérique par les Amérindiens, les Taïnos, premiers habitants de l'île. Il est autant création spontanée qu'adaptation, transformation, versions de récits taïnos, africains, gascons, bretons ou celtes », disait Mimi Barthélémy.

Ses 10 millions d'habitants sont aujourd'hui considérablement appauvris par des années de dictature et d'instabilité politique. Le terrible séisme du 12 janvier 2010, le *goudougoudou*, a de nouveau braqué les regards sur cette terre et ses habitants. Depuis, le processus de reconstruction est l'objet d'une grande attention de la part des Haïtiens qui vivent au pays comme de ceux qui vivent en diaspora.

La diaspora haïtienne, forte de 4 millions de personnes à travers le monde, est très active. Établie aux États-Unis (1,2 million d'Haïtiens, dont 400 000 à New York et 200 000 en Floride), au Canada, à Cuba, au Mexique, en France, dans les petites Antilles, sur le continent africain, en Amérique du Sud et en République dominicaine, elle fait désormais partie de l'espace haïtien. Selon le géographe Georges Anglade, quatre vagues d'émigration massive expliquent l'ampleur de cette diaspora. La première vague a lieu entre 1915 et 1935. La deuxième date du milieu du 20^e siècle, entre 1965 et 1985, avec le régime dictatorial des présidents Duvalier (père et fils). La troisième vague suit le coup d'État de 1991, lorsque de nombreux boat people fuient vers les côtes de la Floride. La dernière date de 2010 à la suite du terrible séisme de janvier, qui entraîne la mort de plus de 200 000 Haïtiens et des dégâts considérables. Le rôle de la diaspora haïtienne a contribué à une triple révolution : une nouvelle géographie à l'échelle du monde, une nouvelle sociologie des classes moyennes hors du pays, et une nouvelle économie aux transferts de 2 milliards d'US dollars par an.

Dans le domaine économique, la population agricole a diminué considérablement. Le lakou, espace de résidence de la famille élargie, creuset d'imaginaire et de reproduction sociale, disparaît progressivement. Le déclin s'est fait au profit du développement du secteur tertiaire, lui-même dominé par des petits commerces. L'activité informelle, pourtant très importante, est difficile à quantifier. En décembre 2013, la nomination de Dany Laferrière à l'Académie française, accueillie par de jeunes Haïtiens qui l'entouraient à Port-au-Prince au cri de « Nou pran yo ! », est un sujet de grande fierté. Premier écrivain d'origine haïtienne à siéger à l'Académie, il occupe le fauteuil qui accueillit Alexandre Dumas fils, lui-même descendant d'un esclave haïtien.



LE VODOU, OU L'ÉCHEC D'UNE STRATÉGIE COLONIALE D'AMNÉSIE

Le vaudou est un psychodrame, un théâtre, un opéra, une école de danse, une chaudière à vapeur érotique, le générateur du réel merveilleux haïtien sous toutes ses formes existentielles.

René Depestre - 1988

L'histoire et la culture sont intimement liées à la construction de la nation haïtienne. Que ce soit dans la peinture, la danse, la musique, la littérature orale et l'artisanat, le pays dispose d'une gamme de ressources culturelles et artistiques qui ont sans aucun doute contribué à sa capacité de survie et de résilience à travers le temps.

Grâce à un processus de reconstruction du temps et de l'espace, le vaudou est le lieu d'un rapport à l'Afrique perdue. Il s'est déployé sur la base du culte des morts, lui-même rejet de la mort sociale de l'esclavage. Les premiers chroniqueurs étaient surpris de découvrir que les esclaves n'hésitaient pas à marcher plusieurs centaines de « lieues » pour participer aux funérailles d'un compagnon décédé, et chaque fois c'étaient des occasions de danses et de fêtes que le pouvoir colonial cherchait à interdire.

Le voyage des divinités du vaudou dans les Amériques signe l'échec de la stratégie coloniale d'amnésie culturelle. Le vaudou n'est pas pour autant un simple moyen de survie. En transformant en « nations », c'est-à-dire en diverses familles de divinités, celles des Fon et des Yoruba (dites rite Rada) et celles des Bantu du Congo et de l'Angola (dites rite Pétro-Kongo), le vaudou s'est constitué comme une réélaboration des croyances héritées de l'Afrique. Il n'est pas non plus un simple syncrétisme, mais une réinterprétation continue de signifiants empruntés au christianisme et aux cultures amérindiennes.

Les divinités vaudoues sont des forces répandues ou logées dans les divers éléments de la nature (l'eau, l'air, le feu) et qui régissent diverses activités sociales (naissance, mariage, funérailles, etc.). Entre elles existent des rapports hiérarchiques, d'opposition ou de complémentarité. Ce polythéisme est tempéré par la croyance en un être suprême, le Grand Maître, auquel aucun culte n'est rendu. Ce sont les divinités secondaires qui s'occupent des humains. Il faut leur offrir des libations, des offrandes de nourriture et des sacrifices d'animaux pour obtenir leurs faveurs et leur appui dans toutes les circonstances de la vie quotidienne.

Le vaudou donne lieu à un marquage de l'espace : arbres, rivières, cascades, animaux, montagnes, grottes, carrefours, ainsi que la mer, sont les résidences des divinités. Le culte des saints des églises catholiques est annexé. La Vierge Marie est le lwa Erzulie, divinité de l'amour ; saint Jacques, Ogou Ferray, le lwa de la guerre ; saint Pierre, Legba, la divinité qui ouvre au monde de l'invisible.

Lors de la transe et de la possession, le vaudouisant devient la monture du lwa qui est son cavalier. Chaque crise de possession par les lwa fait du corps de l'individu un lieu de mémoire.

Les lwa suivent un itinéraire précis, ils partent de l'Afrique, traversent les mers comme les esclaves pour trouver enfin un lieu de rassemblement, Ville-au-Camp dans le nord-ouest du pays.

L'Église catholique, qui a joué un rôle prééminent pour les droits humains, notamment à partir des années 1980, est aujourd'hui confrontée au succès spectaculaire du pentecôtisme et des nouveaux mouvements religieux, dont en particulier les Témoins de Jéhovah. Haïti connaît désormais un nouveau pluralisme religieux.



LA CRÉATION ARTISTIQUE, MUSICALE ET CINÉMATOGRAPHIQUE

*L'Haïtien se donne les moyens
avec la musique et la danse de sonder ses miroirs*
Jean Coulanges

LA PEINTURE

La première académie de peinture est créée en 1804 au Cap-Haïtien par le roi Christophe. Mais l'explosion de la peinture haïtienne vernaculaire date des années 1940 et ce, pour deux raisons : la réhabilitation de la part africaine avec l'œuvre de Jean Price-Mars et l'ouverture du Centre d'Art en 1944 à Port-au-Prince.

Hector Hyppolite, Castera Bazile, André Pierre, Préfète Duffaut ou Rose Marie Desruisseaux puisent leur inspiration dans l'expérience vaudoue. Le courant de la « peinture Saint Soleil », qui prend naissance sous l'inspiration de Tiga (Jean Claude Garoute) et Maud Robart, met en présence un monde de signes qui représentent les valeurs spirituelles du vodou et les marques de la culture taïno. Les tableaux de Dieuseul Paul, Levoy Exil, Louisiane Saint-Fleurant, se fondent pour leur part sur la puissance des dieux, comme l'avait pensé André Malraux qui les fit connaître en dehors d'Haïti. Depuis, la peinture haïtienne est entrée dans les musées et fait l'objet d'expositions au niveau international.

LA MUSIQUE

Dès le 17^e siècle des esclaves mettent leurs émotions et leur héritage culturel dans la musique et la danse en effectuant une créolisation des pratiques imposées.

Cultures de résistance, métissages et juxtapositions, les musiques haïtiennes sont issues de la mosaïque explosée des apports coloniaux et d'une Afrique plurielle, de syncrétismes et de migrations improbables. Qu'il se nomme meringue, quadrille, menuet, « kwazé le wit » (le « Croisez les huit » de la contredanse), qu'il surgisse d'un temple vaudou ou qu'il prenne une forme urbaine, comme le compas, racine du célèbre zouk, ou encore le hip-hop, le chant d'Haïti reste attaché à la « racine-guinin », berceau ancestral de l'imaginaire. Il est un chant de marronnage, comme une mémoire vivante, organique, chevillée à son histoire.

LE CINÉMA

Pendant tout le régime Duvalier, la production d'images filmées est d'une extrême pauvreté et une stricte surveillance est exercée sur les films projetés, par peur des idées « subversives ». En 1974, date charnière, l'Institut cubain de l'art et de l'industrie cinématographiques produit *Simparele*, réalisé par Humberto Solas. Viennent ensuite, principalement de la diaspora, des films documentaires comme ceux d'Arnold Antonin, *Les Duvalier sur le banc des accusés* (1973) et *Haïti le chemin de la liberté* (1974), parrainé par la revue *Les Cahiers du cinéma*, ou de Paul Arcelin, *Canne amère* (1975). En 1989, Raoul Peck réalise *Haitian Corner*, un film de fiction, puis présente à Cannes *L'Homme sur les quais* (1992). Arnold Antonin, Maurice Faillevic, Mario Delatour, Carl Lafontant, Richard Sénécal, Anne Lescot, Raoul Peck ou Michèle Lemoine sont parmi les grands noms du cinéma haïtien.



LES MOUVEMENTS LITTÉRAIRES HAÏTIENS

*Lang nou soue nan sous
Notre langue se ressource aux sources.*
Jean-Durosier Desrivières

La littérature haïtienne, qui s'écrit en français et en créole, mais aussi en anglais, voire en espagnol, est une littérature nationale de plus de deux cents ans d'existence. Si, depuis Stella d'Émeric Bergeaud, « premier roman haïtien » (1859), elle ne cesse de questionner l'émergence de la « première république noire », il n'en reste pas moins qu'elle puise dans cet événement fondateur ce qui fait sa force, son originalité et une vitalité sans commune mesure.

Son histoire est ponctuée de mouvements et de manifestes, parmi lesquels on privilégie tout particulièrement l'Indigénisme, constitué autour de *La Revue indigène* (1927-1928) et du Dr. Jean Price-Mars, auteur du célèbre *Ainsi parla l'Oncle* (1928). Fruit du compagnonnage entre les arts et l'ethnologie, la définition d'une haïtianité littéraire semblait devoir revendiquer tout le potentiel populaire d'une « culture noire authentique ». De fait, elle entrait en résonance avec la Renaissance de Harlem et avec les autres indigénismes américains, en même temps qu'elle inspirait la Négritude de Césaire, Damas et Senghor. En marquant un intérêt certain pour les ressources offertes par le répertoire des contes et pour l'insertion du créole, puis, en érigeant la description du service vaudou et l'arpentage du terroir en topoï, l'Indigénisme donna forme au désir de révolution littéraire qui s'exprimait déjà autour du cénacle romantique de 1836. Les poèmes composés par Oswald Durand et par Massillon Coicou, à la fin du XIX^e siècle, ou par la génération de La Ronde (Alcibiade Pommayrac, Georges Sylvain, Etzer Vilaire, Ida Faubert...) font figure de pierres fondatrices pour la poésie haïtienne moderne (Émile Roumer, le groupe « Haïti Littéraire » des années soixante et, aujourd'hui, Lyonel Trouillot, Louis-Philippe Dalembert ou James Noël). S'en tenir à ces grandes lignes reviendrait à entériner une fois de plus l'occultation de mouvements plus souterrains, mais durables, tel cet art local en mode mineur qu'est la lodyans. Renvoyant à la tradition haïtienne qui consiste à se réunir pour commenter les dernières nouvelles ou échanger des propos plaisants, en particulier lors des veillées funèbres (bay lodyans, « donner des lodyans »), cette transcription littéraire d'une forme orale (on dit alors « tirer des lodyans ») relève à la fois du récit et du théâtre et ne doit pas être confondue avec le conte traditionnel : les personnages dont elle narre les aventures sont prétendus réels et le rire qu'elle peut susciter révèle sa dimension subversive. Selon Georges Anglade, la constitution de la lodyans comme genre littéraire remonte au début du vingtième siècle, au réalisme critique de Fernand Hibbert et de Justin Lhérisson et à la revue *Le Soir* (1899-1908), versant populaire de la très littéraire revue *La Ronde*. Souvent menacée de disparition, elle est la forme qui jamais ne meurt et connaît de multiples résurgences. De fait, prenant la suite d'Émile et d'Ignace Nau, Hibbert et Lhérisson furent, avec Frédéric Marcelin et Antoine Innocent, les précurseurs d'un roman national, d'abord « roman paysan » qui devait trouver sa forme la plus achevée avec *Gouverneurs de la rosée* (1944) de Jacques Roumain, puis roman du Réalisme merveilleux avec Jacques Stephen Alexis, Marie Vieux Chauvet, René Depestre ou Jean Métellus. Si le roman de la dictature (1957-1986) a imposé une réflexion sur les violences du politique (Gérard Étienne, Émile Ollivier), que renouvellent aujourd'hui les voix féminines d'Edwidge Danticat, de Yanick Lahens ou d'Evelyne Trouillot, le Spiralisme (Franketienne, René Philoctète, Jean-Claude Figiolé) et les lodyanseurs de la « littérature-monde » (Dany Laferrière, Gary Victor) ont définitivement confirmé l'inscription des écrivains haïtiens sur la scène internationale. Ce faisant, l'abandon du paradigme national contraignant participe de la nécessaire négociation de la littérature avec l'urgence du réel (Lyonel Trouillot, Louis-Philippe Dalembert, Kettly Mars).

Les membres d'Haïti Littéraire en 1963.
© Archives Carré - Phelps - La devise d'Haïti Littéraire était « Nous sommes les araignées du soir et nous filons l'espoir ». De gauche à droite : Réginald Crosley, Villard Denis (aka Davertige), Anthony Phelps, René Philoctète, Marie Vieux Chauvet, Roland Morisseau et Serge Legagneur



UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL EXCEPTIONNEL

*Les esclaves se jouèrent des colons. Ils prirent leur langue,
la délayèrent dans une foule de langues africaines et élaborèrent le créole.*
Ralph Trouillot

Haïti, véritable conservatoire du patrimoine historique de l'économie esclavagiste du 18^e siècle, dispose d'institutions en charge du patrimoine : l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN), créé en 1979, et le Bureau d'ethnologie nationale fondé par l'écrivain Jacques Roumain en 1941. Les lieux de mémoire de l'esclavage y sont les témoins de la longue histoire commune franco-haïtienne et l'expression d'un type de société préindustrielle pionnière. Plusieurs monuments témoins subsistent : moulins, aqueducs, restes d'habitations. Des réalisations exceptionnelles construites après l'indépendance, la citadelle et le palais Sans-Souci (classé au patrimoine mondial par l'Unesco en 1982), ou encore le palais de la Belle Rivière, témoignent aussi de la richesse du patrimoine matériel haïtien.

Au nord, datant du début du 19^e siècle, la citadelle Henri, la plus grande forteresse des Amériques, et les ruines d'un palais royal. Dessinée par le Haïtien Henri Barré, et sous la direction du général Christophe qui joua un rôle fondamental dans sa conception, la citadelle Henri, inaugurée en 1813, est l'un des meilleurs exemples conservés d'ingénierie militaire du début du 19^e siècle. Elle pouvait abriter jusqu'à 5 000 hommes.

Au pied de la route d'accès à la citadelle, le roi Christophe (Henri I^{er}) fit construire un palais magnifique entouré de jardins. Le palais Sans-Souci, dont ne subsistent que des ruines, se fond de manière exceptionnelle dans son cadre de montagnes. Ses emprunts à des styles architecturaux différents - l'escalier baroque et les terrasses de style classique, les jardins étagés rappelant Potsdam ou Vienne, les canaux et les bassins librement inspirés de Versailles - lui confèrent une étrange beauté. Le palais de la Belle Rivière, communément appelé palais aux 365 portes, est l'un des chefs-d'œuvre de la monarchie d'Henri Christophe. Commencé en 1816, il fut achevé par Sténio Vincent, président d'Haïti, en avril 1933.

Des villes comme Jacmel, ville coloniale bâtie par les Français à la fin du 17^e siècle, ou Cap-Haïtien (près de laquelle se situe le site de Vertières où se déroula la victoire décisive des Haïtiens contre les troupes françaises), témoignent aussi de la richesse du patrimoine haïtien. Plusieurs de ces sites nécessitent des rénovations et certains ont subi des dégâts importants lors du séisme de 2010.

En 2011, un grand inventaire du patrimoine immatériel d'Haïti a été lancé pour recenser tous les savoir-faire propres au peuple haïtien, telles les connaissances relatives au carnaval de Jacmel, comme le savoir-faire des artisans du papier mâché propre à ce carnaval traditionnel. Dans ce patrimoine immatériel, la langue créole occupe une place centrale. Au terme d'un long processus historique, elle est enfin devenue langue officielle avec le français.



LE MÉMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DE NANTES

Ouvert le 25 mars 2012, le Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes est aujourd'hui le plus grand mémorial au monde consacré aux combats contre l'esclavage colonial et toutes les formes de servitude.

La Ville de Nantes a voulu ainsi marquer de manière solennelle son histoire de premier port négrier de France. Au 18^e siècle, Nantes devient la capitale de la traite négrière en France. Elle organise 43 % des expéditions négrières françaises et ses navires déportent environ 450 000 captifs africains vers les colonies.

Conçu par l'artiste Krzysztof Wodiczko et l'architecte Julian Bonder comme « une évocation métaphorique et émotionnelle de la lutte, principalement historique, mais toujours actuelle, pour l'abolition de l'esclavage » dont la fonction est de « garder la mémoire du passé et mettre en garde pour l'avenir », le Mémorial porte un triple message : hommage à celles et ceux qui ont combattu l'esclavage, invitation à la méditation sur un crime contre l'humanité, appel à poursuivre la lutte contre toutes les formes d'exploitation humaine et de servitude dans le monde.

Le message du Mémorial se veut universel, une incitation à la solidarité et la fraternité à l'intention des futures générations. Sa vocation est de se souvenir et d'alerter, de servir de point de repère dans la construction d'une conscience collective affirmant la diversité humaine.

UN PARCOURS COMMÉMORATIF ET MÉDITATIF

Le Mémorial s'étend le long de la Loire sur une vaste esplanade de 7 000m². 2 000 plaques de verre, réparties aléatoirement, rappellent les 1 710 expéditions négrières parties de Nantes et les noms des principaux ports négriers.

Un grand escalier au bout duquel se lit l'article de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui proclame « *Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes* », mène sous les quais au « Grand Passage ». À gauche, la Loire se distingue entre les piliers de soutènement, à droite, d'immenses plaques de verre inclinées sont accrochées sur les 90 mètres de longueur du passage. Elles sont le support d'une sélection de textes historiques ou contemporains et du mot « Liberté » dans une cinquantaine de langues.

Les textes expriment, sous des formes diverses, le combat contre l'esclavage du 17^e au 21^e siècle.

Au bout du parcours méditatif, une salle offre des clés historiques et géographiques qui soulignent l'ampleur des faits historiques.

ÉVEILLER LES CONSCIENCES

Des colloques sont organisés : en 2012, sur le droit et l'esclavage, les patrimoines matériels et immatériels et les formes contemporaines d'esclavage ; en 2013, autour de la thématique « Une architecture de la mémoire », architectes et artistes qui ont conçu des mémoriaux contre l'esclavage, l'apartheid, la Shoah et les crimes coloniaux ont été réunis.

Chaque année, le 10 mai, la cérémonie de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition se tient sur l'esplanade du Mémorial autour d'une exposition. En 2013, l'exposition « *Dix femmes puissantes* » était consacrée aux portraits de dix femmes ayant lutté contre l'esclavage colonial à travers le monde. En 2014, la cérémonie et l'exposition sont dédiées à l'anniversaire de la création de la république d'Haïti le 1^{er} janvier 1804.



LE MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES

Le musée d'histoire de Nantes, au sein du château des ducs de Bretagne, classé monument historique et monument phare du patrimoine nantais, présente l'histoire de la ville. Jalonné de dispositifs multimédias, le musée, qui se déploie dans les 32 salles de l'ancien palais ducal du 15^e siècle, présente plus de 800 objets de collection dans une scénographie contemporaine. Au fil de sept séquences chronologiques et thématiques, il évoque l'histoire du château et de la Bretagne ducale, l'estuaire de la Loire et le développement urbain, la commerce négrier, l'activité portuaire et l'histoire industrielle (construction navale, biscuiteries, conserveries...), la Seconde Guerre mondiale et la reconstruction, les mouvements sociaux, la métropole d'aujourd'hui et de demain.

Douze salles du musée sont consacrées au rôle joué par Nantes dans l'Europe esclavagiste. À travers des pièces patrimoniales exceptionnelles, les visiteurs voient comment s'organise une campagne de traite, qui furent les armateurs et négociants de ce commerce, comment se déroulaient la vente des esclaves et leur vie dans les plantations.

Le château des ducs de Bretagne est relié au Mémorial dans un parcours jalonné de panneaux de signalétique patrimoniale, situés dans des lieux emblématiques de la ville.

Le parcours construit ainsi un itinéraire où mémoire et histoire s'entrecroisent.

ÉVEILLER LES CONSCIENCES

Château et Mémorial ont de nombreuses activités éducatives et scientifiques.

Au Mémorial, un colloque a été organisé en 2012, sur les patrimoines matériels et immatériels et les formes contemporaines d'esclavage ; en 2013, « Une architecture de la mémoire » a réuni architectes et artistes qui ont conçu des mémoriaux contre l'esclavage, l'apartheid, la Shoah et les crimes coloniaux.

Chaque année, le 10 mai, la cérémonie de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition se tient sur l'esplanade du Mémorial autour d'une exposition. En 2013, l'exposition « *Dix femmes puissantes* » était consacrée aux portraits de dix femmes ayant lutté contre l'esclavage colonial à travers le monde. En 2014, la cérémonie et l'exposition sont dédiées à l'anniversaire de la création de la République d'Haïti le 1^{er} janvier 1804.



« C'est un pays que je n'arrive pas à saisir, je n'arrive pas à en saisir tout ce qu'il y a de mystérieux, de bouillonnant, d'effervescent, de tumultueux, à la limite même de l'anarchie dans le quotidien de ce peuple. Il n'y a pas d'absence de matière. J'ai toujours eu peur du vide total, absolu, parce que ce vide-là, c'est la mort. Or Haïti, c'est l'excès, l'exubérance. »

Quel plus bel hommage à Haïti que ces mots prononcés en 2010 par Franketienne, immense poète, romancier, dramaturge, peintre, musicien et comédien haïtien !

210 ans après sa création, la République d'Haïti ou Ayiti est confrontée à d'immenses défis dans les domaines de l'éducation, de la santé, du travail, de l'environnement et du développement. Elle reste cependant, pour le monde, « un phare élevé » de la liberté.

COMMISSARIAT

Françoise VERGÈS et Direction du Patrimoine et de l'architecture de la Ville de Nantes

TEXTES

André DELPUECH, Marcel DORIGNY, Laënnec HURBON, et Françoise VERGÈS, avec Régine CUZIN (peinture), Emmanuelle HONORIN (musique) et Yolaine PARISOT (littérature).

TRADUCTIONS EN CRÉOLE HAÏTIEN

Wilson DÉCEMBRE, Guy LAVAUD, et Frantz PRINTEMPS

ASSISTANCE DE PRODUCTION

Château des ducs de Bretagne, Musée d'histoire de Nantes
www.chateaunantes.fr

CRÉATION GRAPHIQUE

Agence Apapa, Nantes

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Philippe LERAY, Nicola LO CALZO, Philippe MONGES, Évelyne GARCIA-JOUSSET

Légendes des images : 2- Vase taïno, Rennes, musée des Beaux-Arts © MBA, Rennes, dist. RMN-Grand Palais / Patrick Merret ; 3- Lame de hache taïno anthropomorphe, musée du quai Branly © Musée du quai Branly, Patrick Gries/Valérie Torre/Scala, Florence ; 4- Blérancourt, musée franco-américain du château de Blérancourt © RMN-Grand Palais (Château de Blérancourt) / Gérard Blot ; 5- François Bourgeon, Les Passagers du Vent, La petite fille Bois-Calman, vol. 1, p. 66 © Éditions 12bis, 2009 ; 6- Vue des 40 jours d'incendie des habitations de la plaine du Cap-Français. Arrivée le 23 août 1791 © Musée d'histoire de Nantes ; 7- Toussaint Louverture (1743-1803), chef des Noirs insurgés de Saint-Domingue © Paris - Musée de l'Armée, dist. RMN-Grand-Palais / Pascal Segrette ; 8- Monument au Nèg' Marron, Port-au-Prince © Philippe Monges/photographe ; 9- Le Serment des Ancêtres, Lethière Guillaume Guillon (1760-1832) Haïti, Port-au-Prince, musée national © RMN-Grand Palais / Gérard Blot ; 10- Palais de Sans-Souci, l'entrée magistrale © Philippe Monges/photographe ; 11- Rue de Port-au-Prince, 1930s, Pierre Verger © Collection Fondation Pierre Verger ; 12- Une rue du Cap-Français, 1977, Christian Leray © Christian Leray ; 13- Visite d'écoliers de la citadelle Laferrière, 2013 © Nicola Lo Calzo ; 14- Prière du mardi dans les ruines de l'habitation « Duplâa », Cap-Haïtien, 2013 © Nicola Lo Calzo ; 15- © Préfète Duffaut, Centre d'art haïtien Espace Loas ; 16- Les membres d'Haïti Littéraire en 1963. © Archives Carrié-Phelps ; 17- Aqueduc, Plaine du Cap Haïtien, 1977 © Christian Leray ; 18- « Le jour d'avant », Évelyne Garcia Jousset, 2009 © Évelyne Garcia Jousset. 19- « Le jour d'avant », Évelyne Garcia Jousset, 2009 © Évelyne Garcia Jousset. 20- « Le jour d'avant », Évelyne Garcia Jousset, 2009 © Évelyne Garcia Jousset.

Extraits de poèmes et citations : 1- Abbé Grégoire, De la liberté de conscience et de culte à Haïti, 1826, p.42 ; 2- Saint-John Kauss, « Lieu de ma naissance », Jardin Botanique de Montréal, été 2005 <http://www.potomitan.info/kauss/naissance.php> 3- Bartolomé de las Casas, Très brève relation de la destruction des Indes, 1552 ; 4- Hilliard d'Auberteuil, Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue. Ouvrage politique et législatif, présenté au ministère de la marine 1776, <https://archive.org/details/considrationss00hill> ; 5- Extrait du discours de Boukman par Hérard-Dumesle (1754-1858), cité par Pradel Pompilus, Histoire de la littérature haïtienne, Port-au-Prince, 1969, p.31 et Extrait de la lettre des insurgés insérée dans le mémoire de Joseph Cambefort cité dans Vertus Saint Louis, Mer et Liberté - Haïti (1492-1794), Port-au-Prince, 2008, p.22 ; 7- Déclaration de Toussaint Louverture le 29 août 1793, cité par François Blancpain, La condition des paysans haïtiens, Paris, 2003, p.77 ; 8- Extrait de la Proclamation d'indépendance de la République haïtienne, Cité dans Laurent Carroué, Didier Collet et Claude Ruiz, Les Amériques, Paris, 2008, p. 45 ; 9- Aimé Césaire, Cahier d'un retour au pays natal, Paris, 1939, p.8 ; 10- Michel Hector, « Mouvements populaires et sorties de crise (XIX^e-XX^e siècles) », in Pouvoirs dans la Caraïbe, 1998, 10 : 71-95, p.72 ; 11- Jean Price-Mars, Essai de glorification des ancêtres ; 12- Cité dans Lilyan Kesteloot, Anthologie négro-africaine, Paris, 1981 ; 12- Edwige Danticat, Adieu mon frère, Paris, 2008 ; 13- Jean-Fernand Brierre, extrait du poème « Black Soul », 1947, et Mimi Barthélémy, « Avant-propos », dans Haïti conté, Genève, Éditions Slatkine/Sodifer, coll. « Le Miel des contes », 2004, p.19 ; 14- René Depestre ; 15- <http://www.zonefranche.com/> ; 17- Ralph Trouillot, Ti dife boule sou Istwa Ayiti, 1977, p. 26 ; 20- Jean-Marc Ayrault, Discours d'inauguration du Mémorial de l'abolition de l'esclavage, 25 mars 2012, <http://memorial.nantes.fr/>.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Il existe un très large corpus sur Haïti. Nous ne pouvons qu'indiquer quelques ouvrages « pour en savoir plus ». La Littérature haïtienne est une très belle introduction au pays.

- BARTHÉLÉMY Gérard, 1991, *L'Univers rural haïtien, le pays en dehors*. Paris.
- BARTHÉLÉMY Mimi, Gérard BARTHÉLÉMY, 2010, *Haïti, la perle nue*. Paris.
- BENDER, Thomas, Laurent DUBOIS et Richard RABINOWITZ, eds., 2011, *Revolution! The Atlantic World Reborn*. New York, 2011.
- BENOT, Yves, 1987, *La Révolution française et la fin des colonies*, Paris, La Découverte; 1992, *La démence coloniale sous Napoléon*, Paris, La Découverte .
- BLANCPAIN, François, 2000, *Haïti et les États-Unis, 1915-1934. Histoire d'une occupation*, Paris, L'Harmattan.
- BUCK-MORSS, Susan, 2006, *Hegel et Haïti*, Paris, Lignes-Leo Scheer.
- CARRE Claude, 2003, *Naissance du Jazz, Nouvelle-Orléans et Haïti, L'Annuaire de la communauté Haïtienne en Europe*.
- CASTERA Georges, Claude PIERRE, Rodney SAINT-ELOI et Lyonel TROUILLOT, 2003, *Anthologie de la littérature haïtienne : un siècle de poésie, 1901-2001*. Montréal, Mémoires d'encrier.
- CAUNA, Jacques de, 2009, *Haïti, l'éternelle révolution. Histoire de sa décolonisation (1789-1804)*, éditions Pyremonde.
- DANTICAT, Edwige et Patricia BARBE-GIRAULT, 2012, *Haïti noir*. Asphalte éditions.
- DAVIS, David Brion, 1969, *The Problem of Slavery in Western Culture*, Ithaca, Cornell University Press; 1975, *The Problem of Slavery in the Age of Revolution, 1770-1823*, New York, Ithaca, Cornell University Press.
- DORIGNY, Marcel et Bernard GAINOT, 2006, *Atlas des esclavages, Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours*, Paris, éditions Autrement.
- DORIGNY, Marcel, 2003, *Haïti première république noire*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer et association pour l'étude de la colonisation.
- DUBOIS Laurent, 2005, *Les Vengeurs du nouveau monde. Histoire de la Révolution haïtienne*. Rennes, Presses universitaires.
- FICK, Caroline, *Haïti, naissance d'une nation. La Révolution de Saint-Domingue vue d'en bas*. Paris, 2013.
- FISHER, Sybille, 2004, *Modernity Disavowed. Haiti and the Cultures of Slavery at the Height*.
- GEGGUS David et Norman FIERING, eds. 2009, *The World of the Haitian Revolution*. Bloomington, Indiana University Press.
- GEGGUS, David Partick , 2009, *The Impact of the Haitian Revolution in the Atlantic World*, University of South Carolina Press.
- GENOVESE, Eugene, 1974, *The World the Slaves Made*, New York, Pantheon Books.
- GILROY, Paul, 2003, *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, Kargo, (1993, *The Black Atlantic*, Cambridge, Harvard University Press).
- HECTOR, Michel et Laennec HURBON, eds., *Genèse de l'État haïtien, 1804-1859*. Paris, 2009.
- HURBON Lannec, 1972, *Dieu dans le Vaudou Haïtien*. Paris ; 2001, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle : la Démocratie introuvable*. Paris, 2001 ; 2004, *Religions et lien social : l'Église et l'État moderne en Haïti*. Paris, 2004.

- JAMES, C.L.R., 2008, *Les Jacobins noirs. Toussaint Louverture et la Révolution de Saint-Domingue*. Paris, Amsterdam, 2008.
- MANIGAT, Leslie., 1999, « Les sept caractères originaux de l'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue-Haïti : Essai d'histoire comparée » dans *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, N° 200, septembre 1999, p.35-52.
- METRAUX Alfred, 1958, *Le vaudou haïtien*, Gallimard, 1958.
- NAJMAN Charles, *Haïti, Dieu seul me voit*, Balland, 1994.
- OUDIN BASTIDE, Caroline, 2005, *Travail, capitalisme et société esclavagiste*, Paris, La Découverte.
- PATTERSON, Orlando, 1982, *Slavery and Social Death*, Harvard, Harvard University Press.
- PAUL Emmanuel, 1962, *Panorama du folklore haïtien, présence Africaine en Haïti*. Port-au-Prince, Haïti, 1962.
- PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier, 2004, *Les Traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris.
- POPKIN, Jeremy, D., 2007, *Facing Racial Revolution. Eyewitness Accounts of the Haitian Insurrection*, Chicago and London, Chicago, The University of Chicago Press.
- REGULUS, Samuel. 2010. « Regards sur le patrimoine haïtien et la nécessité de promouvoir la diversité culturelle », <http://www.ipimh.ulaval.ca/>
- ROUPERT, Catherine-Eve, 2011, *Histoire d'Haïti : La première république noire du Nouveau monde*. Paris, Perrin.
- TROUILLOT Michel-Rolph, 1990, *Haïti : State against Nation. The Origins and Legacy of Duvalierism*. New York, 1990 ; 1995, *Silencing the Past : Power and the Production of History*, Boston, 1995.



AYITI
CHASÉ GEN LAPÉRÉZ
JIBYE WÈ SOLÈY

HAÏTI
EFFROI DES OPPRESSEURS
ESPOIR DES OPPRIMÉS